



**ANIMATION / COORDINATION DES ACTIONS ET DES
REFLEXIONS POUR LA SAUVEGARDE DE L'ANGUILLE
EUROPEENNE SUR LE BASSIN VERSANT GIRONDE-
GARONNE-DORDOGNE**

JANVIER A DECEMBRE 2014



Etude financée par :

L'Union Européenne
L'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Vanessa LAURONCE

Janvier 2015

MI.GA.DO. 7GD-15-RT



SOMMAIRE

Introduction	1
1. Le Plan de gestion des poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) – bassin Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre.	2
1.1 LE PLAGEPOMI	2
1.2. Le bilan et l'élaboration du futur PLAGEPOMI	3
1.3. Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI	7
2. Le Règlement européen instituant des mesures de reconstitution de l'anguille européenne.	8
2.1. Le Règlement européen et les plans de gestion locaux et nationaux	8
2.2. Les plans de gestion local et national	9
2.3. Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI	10
2.3.3. Les ouvrages identifiés comme prioritaires pour l'anguille (ouvrages ZAP)	15
3. La cohérence des actions dans le bassin : transfert de méthodologies et connaissances avec les partenaires locaux du bassin	18
3.1. Appui technique sur des cas concrets aux bureaux d'études et partenaires – transfert de connaissance et expertise	18
3.2. Appui technique aux syndicats de bassins versants ou gestionnaires d'ouvrages	19
3.3. Travail avec des partenaires institutionnels sur des problématiques plus générales	21
3.4. Transfert de connaissance et de méthodologie à l'échelle du territoire du COGEPOMI	22
3.5. Comités départementaux pour le rétablissement de la continuité écologique.	22
4. Le Groupe Technique anguille COGEPOMI	23
5. La plaquette d'information « l'anguille dans le bassin gironde garonne dordogne »	25
Conclusion	26
ANNEXES	27

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Page de garde du PLAGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre	2
Figure 2 : Bilan financier provisoire des actions développées de 2007 à 2012	3
Figure 3 : Bilan financier provisoire des actions développées de 2007 à 2012 par sous-bassin (a) en incluant la dévalaison Tuilières, et b) sans la dévalaison à Tuilières).....	4
Figure 4 : Bilan financier provisoire des actions développées de 2007 à 2012 par thématique d'action (a) en incluant la dévalaison à Tuilières, et b) sans la dévalaison à Tuilières).	4
Figure 5 : Bilan financier provisoire des actions développées de 2007 à 2012 par type de financement.....	5
Figure 6 : Evolution des captures et des quotas de pêche de civelles sur les dernières saisons de pêche : a) les pêcheurs professionnels maritimes, b) les pêcheurs professionnels fluviaux, c) l'ensemble des pêcheurs professionnels de l'UGA. Source : MIGADO, 2014	12
Figure 7 : Carte des secteurs favorables au repeuplement d'anguilles dans UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – extrait du volet local du plan de gestion Anguille (PGA).....	13
Figure 8 : Carte de localisation des ouvrages de la ZAP (Zone d'action prioritaire). Extrait du volet local du PGA.....	15
Figure 9 : Etat initial d'aménagement des ouvrages ZAP (à gauche), et état d'avancement en décembre 2014 (à droite). Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente, 2014.....	16
Figure 10 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente, 2014.....	17
Figure 11 : Passe à canoës associée à une passe à anguilles sur la Gélise. En cours de test. Source : Yanick Birkly, 2012.....	20
Figure 12 : Première page de la Lettre d'information n°10 « L'Anguille dans le bassin Garonne Dordogne ». Source : MIGADO, 2014.	25
Tableau 1 : Première version de la liste des mesures anguilles proposées pour le PLAGEPOMI 2015 - 2020.....	6
Tableau 2 : Quotas de pêche et captures de civelles réalisées par les pêcheurs professionnels fluviaux et marins durant la saison 2013-2014.	10
Tableau 3 : Quotas de pêche pour la saison 2014-2015 pour l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre Arcachon.....	10
Tableau 4 : Quantités déversées et densités sur chaque site. Source : IMA,CREAA, 2014.....	14
Tableau 5 : Coût et financement des actions anguilles sur le territoire COGEPOMI. Source : MIGADO, 2014	24

INTRODUCTION

La situation de l'anguille, espèce migratrice historiquement présente sur le bassin Garonne Dordogne, est très préoccupante puisqu'elle se situe, selon le CIEM, en dehors de ses limites de sécurité biologique. Des mesures d'urgence s'imposent afin d'assurer la sauvegarde de l'espèce. Sur le bassin, elle représente d'importants enjeux patrimoniaux et socio-économiques, en relation notamment avec la présence d'une pêcherie commerciale.

A travers les différentes actions menées par l'Association MIGADO, un réseau d'acteurs, d'usagers, d'administrateurs... s'est développé afin de coordonner les réflexions et actions au niveau du bassin versant. La création d'un nouveau groupe technique anguille du COGEPOMI en 2004 et d'un poste d'animation ont également permis d'avancer dans les réflexions. Dès à présent, le fonctionnement et la dynamique du réseau ont fait leurs preuves avec la consultation fréquente de l'animatrice/coordinatrice par différents partenaires, bureaux d'étude, administrations... afin d'assurer la cohérence des actions et des réflexions.

Le travail au cours de cette année 2014 s'est porté principalement sur la rédaction du PLAGEPOMI 2015-2020, l'élaboration et validation des mesures anguilles, et la rédaction des fiches espèces et de l'ensemble du document du PLAGEPOMI.

L'animatrice du groupe anguille a continué de travailler étroitement avec les Syndicats de bassins versants, techniciens rivières et bureaux d'étude intervenant sur la gestion des cours d'eau et la restauration de la continuité écologique.

1. LE PLAN DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS (PLAGEPOMI) – BASSIN GIRONDE GARONNE DORDOGNE CHARENTE SEUDRE LEYRE.

1.1 LE PLAGEPOMI

Le PLAGEPOMI actuel, adopté dans sa version complète en juin 2008, a été prolongé jusqu'à fin 2014. Ce PLAGEPOMI comprend des fiches bilan des différentes espèces de poissons migrateurs présents dans le bassin et les mesures de gestion proposées.

Ces mesures se développent autour de sept grands thèmes :

- la libre circulation,
- les suivis biologiques et halieutiques,
- le soutien de stock,
- la gestion des habitats,
- la gestion de la pêche,
- l'animation-communication-sensibilisation,
- l'amélioration des connaissances.

28 mesures concernent l'anguille, dont 10 sont spécifiques à cette espèce.

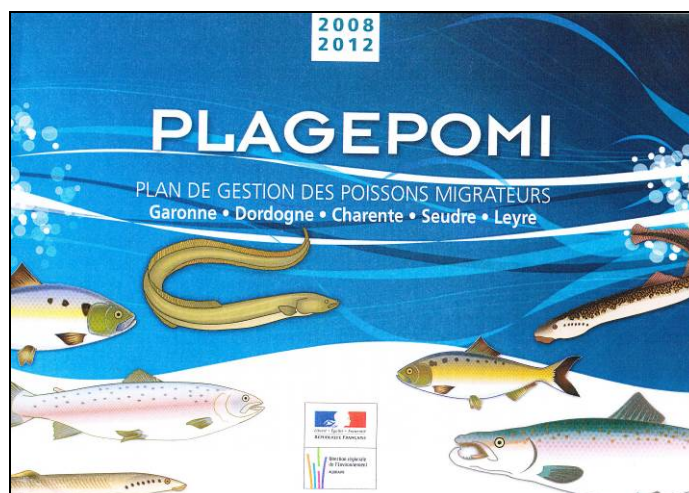


Figure 1 : Page de garde du PLAGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

Les actions inscrites dans le cadre du Plan de Gestion de l'Anguille, en réponse au Règlement européen, ont été intégrées aux actions mises en place dans le bassin. Le plan de gestion des poissons migrateurs est téléchargeable sur le site de la DREAL Aquitaine (<http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr>). Les mesures concernant la gestion de la pêche de l'anguille ne sont pas développées dans ce document, mais le sont dans le cadre du plan de gestion national.

Le rôle de l'animatrice/coordinatrice est d'assurer un suivi de la mise en place de toutes les mesures de gestion du PLAGEPOMI, en faisant le lien avec les différents partenaires, membres du Groupe Technique Anguille COGEPOMI.

1.2. Le bilan et l'élaboration du futur PLAGEPOMI

Un nouveau PLAGEPOMI a été élaboré. La liste des mesures a été validée lors d'un COGEPOMI en octobre 2014.

Le travail de rédaction des mesures et des fiches concernant les espèces a été coordonné par la DREAL Aquitaine, par groupe technique ou groupe de bassin. Plusieurs réunions des animateurs des groupes ont eu lieu, afin de travailler sur ces mesures.

Un travail de synthèse des informations et des mesures à prendre avait été élaboré, afin de pouvoir proposer aux membres du COGEPOMI :

- Le bilan financier du PLAGEPOMI 2008-2012 ;
- Le bilan des mesures ;
- Des fiches espèces décrivant l'état de chacune d'entre elles ;

On remarque que 13% des actions financées dans le cadre du PLAGEPOMI ont concerné spécifiquement l'anguille.

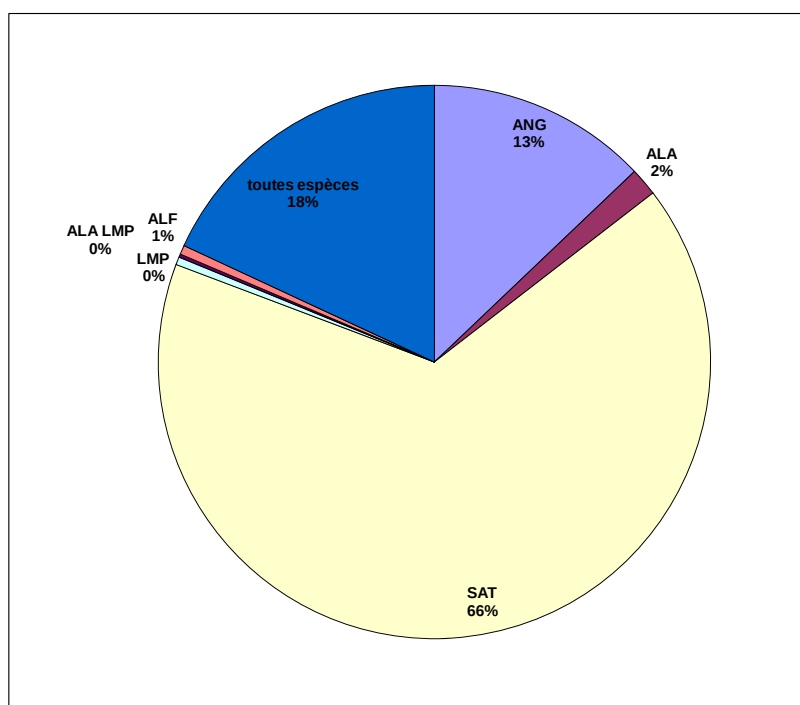


Figure 2 : Bilan financier provisoire des actions développées de 2007 à 2012.

La répartition des financements par sous-bassin est représentée sur la figure 2, avec la prise en compte du suivi de la dévalaison anguille sur Tuilières, mais sans cette partie de financement.

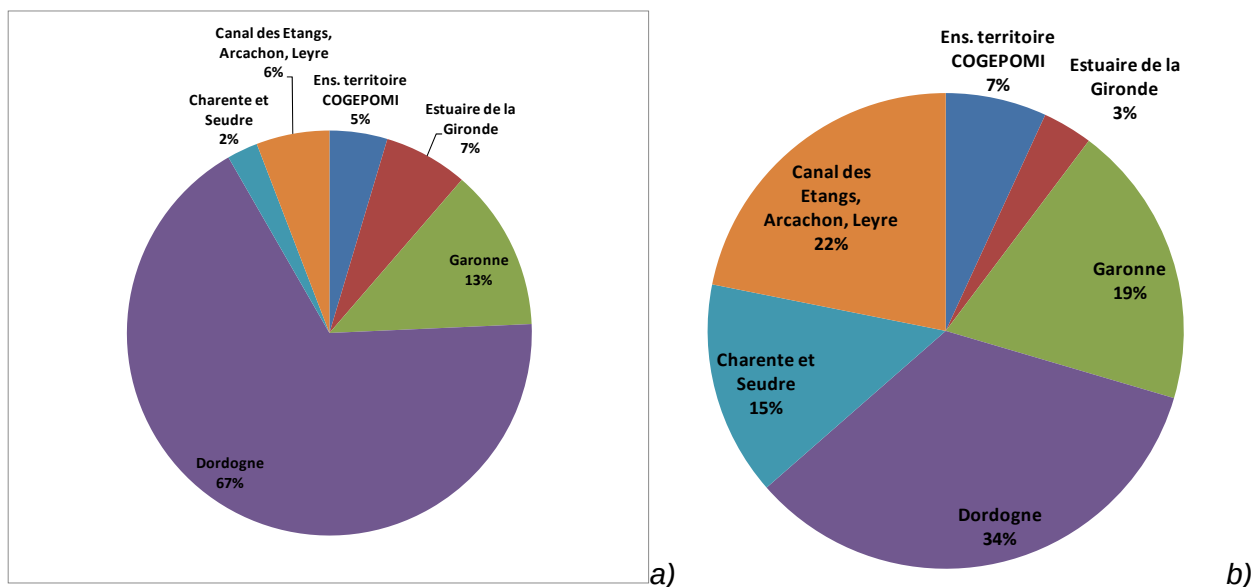


Figure 3 : Bilan financier provisoire des actions développées de 2007 à 2012 par sous-bassin (a) en incluant la dévalaison Tuilières, et b) sans la dévalaison à Tuilières).

La répartition des financements par thématique d'action est représentée figure 3 avec, de la même façon que précédemment, une différenciation des financements, en incluant ou en excluant le financement du suivi de la dévalaison à Tuilières.

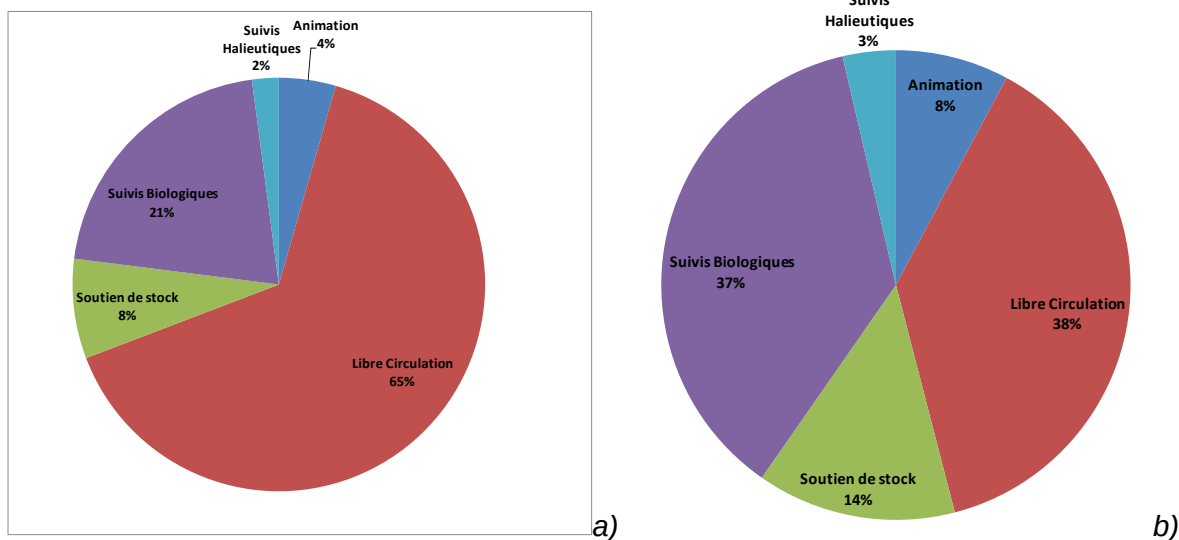


Figure 4 : Bilan financier provisoire des actions développées de 2007 à 2012 par thématique d'action (a) en incluant la dévalaison à Tuilières, et b) sans la dévalaison à Tuilières).

Les financements proviennent à 29% de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, 13% de l'Europe, 7% de l'Etat (DPMA), 3% des Départements, 1% des Régions, 1% de l'ONEMA, et sont complétés par 43% d'autofinancement, pour assurer principalement le suivi de la dévalaison à Tuilières.

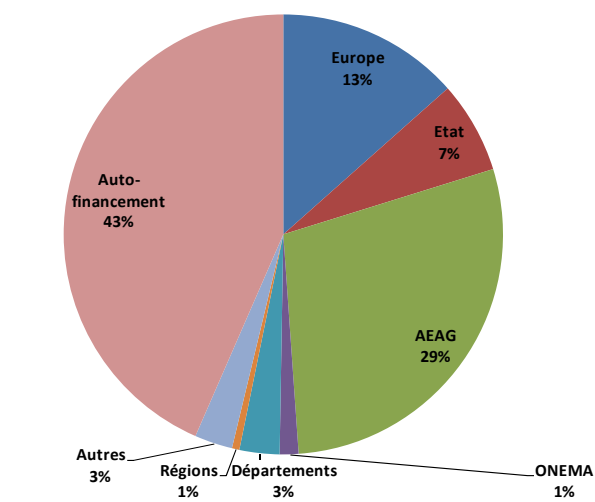


Figure 5 : Bilan financier provisoire des actions développées de 2007 à 2012 par type de financement

Le Groupe technique anguille a tout d'abord travaillé en 2014 sur les mesures par stade de développement (mesures civiles, anguilles jaunes en migration et sédentaires, anguilles argentées). Des propositions ont été faites en réunions du groupe technique anguille, suite aux remarques des partenaires. La présentation de ces mesures aux membres du Groupe technique anguille, ainsi que d'une première version de la fiche espèce « Anguille » a eu lieu en janvier 2014.

GROUPE TECHNIQUE ANGUILE COGEPOMI PROPOSITIONS DES MESURES DE GESTION ANGUILES - PLAGEPOMI 2014 - 2018							
Rappel	en matière de pêche, renvoi aux recommandations nationales, et présentation du tableau des périodes de pêche .						
	Type de mesure	Thème	Mesure proposée	Orientation, précision sur la mesure	OBJECTIF de la mesure	Lien avec ancienne mesure du PLAGEPOMI	
CIVELLES	Objectif général : suivre l'évolution de l'état de la population , optimiser les habitats colonisés (surfaec et qualité) , évaluer l'efficacité des transferts.						
	Monitoring / Gestion	Pêche	Mesure	Suivi des déclarations des captures par les pêcheries professionnelles maritimes et fluviales	Améliorer l'accessibilité aux données au niveau local, par sous-bassin versant (Gironde, Canal des Etangs, Charente, Seudre) et non par UGA, afin d'avoir le prélèvement sur le flux entrant par sous-bassin	- Travailler sur un débit optimal de migration en mettant en parallèle les prélèvements par sous-bassin et l'hydrologie des cours d'eau. - Suivi halieutique des captures par la pêche professionnelle : évolution du flux entrant	SH01, SH02 GH02
	Gestion	Pêche	Mesure	Lutter contre le braconnage et la pêche illégale des civelles	Lutter contre le braconnage et la pêche illégale de l'anguille stade civelle, renforcer les moyens de surveillance de la pêche sur les secteurs à enjeux 'Estuaire de la Gironde, Seudre, Charente.	- limiter le braconnage sur l'espèce par le contrôle de la filière de commercialisation en l'occurrence.	GP01
	Monitoring	Suivis	Mesure	Evaluer le flux entrant de civelles (indicateur qualitatif)	Poursuivre les pêches au filet sur quelques sites définis afin d'avoir un indicateur du flux entrant de civelles dans les estuaires, pouvant être couplés si nécessaires avec des suivis complémentaires en direct dans les estuaires ou les marais, notamment l'utilisation de modèle type GEMAC.	- Indicateur qualitatif du flux entrant de civelles dans l'Estuaire au cours des saisons (hors période de pêche professionnelle)	SB, complément des suivis stations de contrôle en partie basse des axes
	Gestion	Libre circulation	Mesure	Optimiser les systèmes de franchissement des ouvrages soumis à marée par des tests de suivis d'efficacité et diffuser les apprentissages aux gestionnaires des sites.	Poursuivre les pêches au filet sur les portes à flot et les pêches électriques dans les marais en amont afin d'optimiser les systèmes proposés	- Poursuivre les tests de gestion des différents ouvrages à marée (avantages et inconvénients des différents systèmes proposés)	LC03, LC04, LC05
	Gestion	Qualité des milieux	Mesure	Prise en compte de la qualité des milieux de marais ou zones humides dans les secteurs aval des bassins versants dans la gestion des ouvrages à marée	Identification et classification des secteurs aval en terme de qualité des habitats. Les Syndicats de bassins versants, animateurs de SAGE et/ou Natura 2000 pourront apporter les éléments de connaissance du milieu en fonction des critères définis par les partenaires techniques du programme migrants.	- prioriser les secteurs afin d'optimiser les milieux présentant une meilleure qualité	Gestion des habitats GH01
	Gestion	Qualité des milieux	Mesure	Prise en compte des espèces piscicoles dans la gestion et l'entretien des marais	Elaborer des cahiers des charges de gestion des canaux, fossés en adéquation avec la vie piscicole, l'arrivée des civelles et le grossissement des anguilles (assecs, pollution, usages...)	- protéger les espèces entrées dans les marais par les aménagements aval tout en respectant les usages des marais	Gestion des habitats GH01
	Gestion	Repeuplement	Mesure	Définir les stratégies de repeuplement en anguille , selon les recommandations du PGA	Identifier les stratégies de repeuplement intra et inter bassin (modalités, stades, lieux...). Adapter la mesure dans le cadre de l'application du règlement européen "anguille".	- mettre en place les mesures du PGA	SS05
	Monitoring / Gestion	Suivis Repeuplement	Recommandation	Evaluer l'efficacité des mesures de repeuplement/ transfert de civelles intra-bassin	concentrer les efforts de suivis sur un site spécifique, via un suivi complet, afin d'évaluer l'efficacité des transferts de civelles, en remplacement des suivis réalisés sur tous les sites de transferts.	- optimiser la mise en place des mesures du PGA et évaluer l'efficacité	SS05
ANGUILES JAUNES EN MIGRATION	Objectif général : suivre l'évolution de l'état de la population, améliorer la colonisation (surface colonisée, efficacité des aménagements), adapter la gestion des débits aux besoins des migrants.						
	Monitoring	Suivis	Mesure	Suivi des migrants au niveau des stations de contrôle	Poursuivre le suivi des migrations anadromes à partir des stations de contrôle de Tuilières, Mauzac, Golfech, Monfourat, Crouin, et spécifique anguilles pour Saujon et Pas du bouc	- suivis biologiques sur les espèces en migration - Indicateur qualitatif de la colonisation dans le bassin	SB01,SB02, SB03
	Monitoring	Suivis	Mesure	Poursuivre le suivi des indicateurs d'état de la population d'anguille	Assurer le suivi de la population d'anguilles jaunes, avec la mise en place d'indicateurs de suivi de la population en cohérence avec les PLAGEPOMI 2008-2012 (suivi du front de colonisation et l'évolution de la population), à travers les pêches spécifiques anguille, par pêche électrique ou engin passif et le suivi des stations de contrôle.	- indicateur d'état de la population, - évaluation de l'efficacité des mesures de gestion mises en place sur la population	SB04
	Monitoring / Gestion	Suivis Libre circulation	Mesure	Evaluer la franchissabilité des obstacles par les anguilles, et l'efficacité des mesures de gestion proposées	sur quelques sites identifiés et choisis, poursuivre les pêches électriques aval / amont des ouvrages afin d'évaluer l'impact des ouvrages sur la migration anadrome, et l'efficacité des différents aménagements ou systèmes de gestion proposés (aménagement, ouverture concertée...)	- évaluer l'efficacité des systèmes de gestion ou des aménagements, - Informer les administrations sur les techniques de franchissement adaptées	LC03, LC04
	Gestion	Libre circulation	Mesure	Développer la stratégie de colonisation diffuse de l'anguille en poursuivant le rétablissement de la libre circulation sur les affluents des grands axes (ouvrages ZAP, cours d'eau classés en liste II du L214-17)	Poursuivre les actions entamées en terme d'amélioration de la libre circulation sur les ouvrages identifiées dans la ZAP et sur les cours d'eau classées Liste II au L214-17	- améliorer la libre circulation et augmenter la surface colonisable par l'anguille	LC06 à LC13
	Monitoring / Gestion	Suivis Hydrologie	Mesure	Poursuivre les suivis afin d'améliorer les connaissances sur la colonisation des population d'anguilles	Poursuivre les marquages recaptures à Tuilières, Golfech afin de mieux comprendre la migration de colonisation de l'anguille et définir un débit optimal ou minimal (un "seuil à respecter ") de migration. Besoin de poursuivre le travail engagé en élargissant les classes de taille et l'analyse des données antérieures.	- définir un débit optimal ou un "seuil à respecter " de migration	AC02, GH02
Gestion	Libre circulation	Mesure	S'assurer du bon fonctionnement des systèmes de franchissement piscicoles (embae, prédation...)	Lorsque des problèmes sont constatés, mettre en place les mesures nécessaires afin de réduire les problèmes de non fonctionnement des passes à poissons (prédation par les silures dans des milieux confiné (grilles d'accès ou de sorties adaptées...), embacles...)	- assurer le franchissement piscicole au niveau des systèmes de franchissement existants.	LC03, LC04	
ANGUILES JAUNES SEDENTAIRES	Objectif général : suivre l'évolution de l'état de la population (prélèvement et état), travailler pour optimiser la qualité des milieux (pathologie et milieu)						
	Monitoring / Gestion	Pêche	Mesure	Suivi des déclarations des captures par les pêcheries professionnelles maritimes et fluviales	Améliorer l'accessibilité aux données au niveau local, par sous-bassin versant (Gironde, Canal des Etangs, Charente, Seudre) et non par UGA, afin d'avoir le prélèvement par secteur	- Suivi halieutique des captures par la pêche professionnelle : évaluation des prélèvements	SH01, SH02
	Monitoring / Gestion	Pêche	Mesure	Assurer un suivi halieutique des pêcheries amateurs aux engins et assurer l'accessibilité aux données	Améliorer l'accessibilité aux données au niveau local, afin d'avoir le prélèvement réel par secteur	- Suivi halieutique des captures par la pêche amateurs aux engins : évaluation des prélèvements	SH03
	Monitoring / Gestion	Pêche	Mesure	Evaluer la pêche de l'anguille à la ligne	Poursuivre les travaux démarrés pour améliorer les connaissances de l'exploitation de l'anguille par la pêche à la ligne.	- Suivi halieutique des captures par la pêche à la ligne : évaluation des prélèvements	SH04
	Gestion	Pêche	Mesure	Lutter contre le braconnage et la pêche illégale des anguilles jaunes	Lutter contre le braconnage et la pêche illégale des anguilles jaunes	- réduire le braconnage	GP02
	Gestion	Qualité des milieux	Mesure	Etablir un suivi des pathologies externe des anguilles (codes pathologiques) et identification des secteurs contaminés	Faire une synthèse et établir un lien entre les pathologies externes rencontrés lors des différents suivis mis en place et les contaminations identifiées par secteur, l'état des masses d'eau.		SB05
	Recommandation	Qualité des milieux	Recommandation	Recherche sur les effets des contaminants	Développer la recherche afin d'identifier les effets des contaminants sur la population d'anguille.		SB05
	Monitoring	Suivis	Mesure	Poursuivre le suivi des indicateurs d'état de la population d'anguille	Assurer le suivi de la population d'anguilles jaunes, avec la poursuite des différents réseaux de caractérisation de la population en place (Réseau PGA, RCS, Référence...)	- suivi de la population en place, - utilisation dans le cadre du PGA	SB04
ANGUILES ARGENTÉES	Objectif général : réduire les mortalités à la dévalaison (prélèvements, turbines) et améliorer les conditions de dévalaison						
	Gestion	Pêche	Mesure	Lutter contre le braconnage et la pêche illégale des anguilles argentées	Lutter contre le braconnage et la pêche illégale des anguilles argentées notamment aux verveux dans les parties basses des fleuves, dans les estuaires et les zones côtières (bassin d'Arcachon et pertuis charentais), mais aussi au niveau des moulins.	- réduire le braconnage	GP02
	Gestion	Libre circulation	Recommandation	Faire savoir les recommandations définis par le programme R&D sur la problématique libre circulation à la dévalaison	diffuser les recommandations sur les solutions techniques limitant l'impact à la dévalaison de l'anguille sur les ouvrages hydroélectriques.	- réduire les mortalités à la dévalaison	AC03
	Monitoring	Libre circulation	Mesure	Poursuivre la mise en place des Rivières index, conformément aux recommandations du PGA.			
	Monitoring / Gestion	Libre circulation	Mesure	Adaptation de la gestion des marais à la dévalaison des anguilles argentées dans les secteurs de marais en aval des bassins versants	Améliorer les connaissances sur la gestion hivernales des marais aval des bassins versants (marais inondés, en eau), et suivis de la dévalaison des anguilles argentées	- adapter la gestion des marais à la dévalaison des anguilles argentées	
Gestion	Animation	Recommandation	Conforter l'animation des programmes migrants	Coordination et animation par sous-bassin des programmes d'actions opérationnels ; poursuivre l'animation d'un groupe technique anguille du COGEPOMI.		AN01	

Tableau 1 : Première version de la liste des mesures anguilles proposées pour le PLAGEPOMI 2015 - 2020.

1.3. Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI

Lors de chaque réunion du Groupe Technique anguilles, des propositions ont été faites et les remarques de chacun recueillies et intégrées aux différents documents, en relation avec la rédaction du PLAGEPOMI 2015-2020.

Tous les documents révisés en Groupe animateur, ainsi que la fiche espèce ont été transmis au fur et à mesure aux membres du Groupe Technique anguilles, et les remarques et commentaires de chacun ont été intégrés au travail en cours.

Ainsi, les documents qui feront partie de ce bilan du PLAGEPOMI et du futur PLAGEPOMI seront établis en accord avec tous les membres du groupe technique anguille, qui représentent tous les acteurs intervenant sur la gestion de l'espèce.

2. LE REGLEMENT EUROPEEN INSTITUANT DES MESURES DE RECONSTITUTION DE L'ANGUILLE EUROPEENNE.

Un Règlement Européen instituant des mesures de gestion pour la sauvegarde de l'anguille a été approuvé en juin 2007 par le Conseil des Ministres. Chaque Etat membre devait présenter avant décembre 2008 un plan de gestion proposant des mesures de réduction des mortalités anthropiques des populations d'anguilles et de restauration de l'espèce. Dans le cas contraire, une réduction de la pression de pêche sera appliquée.

Le plan de gestion français a été validé par l'Europe en février 2010, les Ministères ayant tout de même demandé aux différents partenaires de mettre en place les actions proposées dans les volets locaux et nationaux de ces plans à partir de juillet 2009.

L'objectif à long terme de ce plan de gestion est de réduire la mortalité anthropique de l'anguille et d'atteindre un niveau de biomasse d'échappement d'anguilles argentées équivalent à 40% d'une biomasse pristine, c'est-à-dire estimée « sans impact anthropique ».

2.1. Le Règlement européen et les plans de gestion locaux et nationaux

L'organisation française pour l'élaboration du plan de gestion s'est déroulée de la façon suivante :

- o un volet national, décrivant la stratégie retenue, les objectifs, les moyens, et traitant de certaines mesures relevant d'un niveau national (comme les mesures de restriction de la pêche),
- o un volet local, élaboré au sein des territoires COGEPOMI à travers un groupe de rédaction constitué de la DREAL Aquitaine, la DIRM, l'ONEMA, l'AEAG et de l'animatrice du Groupe Technique pour notre bassin versant.

La rédaction du volet local s'est faite sur la base des recommandations de travail des groupes techniques « pêcherie et contrôle », « suivis », « ouvrages » et « repeuplements », et selon les recommandations du GRISAM.

Au fur et à mesure de la rédaction, lors des différentes étapes, une validation par le Comité de bassin et par le COGEPOMI a eu lieu.

Les volets locaux ont été élaborés et comportent :

- ✓ un état des lieux de la population d'anguilles,
- ✓ une description des suivis existant sur le bassin,
- ✓ une liste des différentes pressions anthropiques s'exerçant sur la population.

Les mesures de gestion validées dans le PLAGEPOMI y ont également été incluses.

Le volet national comporte les mesures travaillées et validées au niveau national telles que les mesures de réduction de la pêche, les mesures pour la réduction des mortalités dans les turbines, etc...

Des **zones d'actions prioritaires** ont été définies par bassin afin d'identifier les ouvrages à traiter en priorité de manière à rétablir la continuité écologique sur ces ouvrages.

2.2. Les plans de gestion local et national

Les principales mesures à mettre en place pour améliorer les facteurs majeurs de perturbation sont :

✓ Les mesures pêches

Le règlement impose la réduction de 30% de l'effort de pêche en 3 ans dans l'UGA (hors UGA : pêche interdite).

- Pour cela, la France demande la mise en place de quotas de pêche pour la civelle, avec une saison de 5 mois et la suppression des relèves hebdomadaires. Ces quotas sont calculés sur la base des captures de 2003 à 2006 avec une réduction de 10 % par an sur 3 ans.

- Pour l'anguille jaune, la saison de pêche sera réduite de 7 à 5 mois jusqu'à 2011, puis restera ouverte sur une période de 5 mois après cette date, avec pour le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre une période d'ouverture de la pêche du 01/05 au 30/09 et du 01/04 au 30/10 pour le bassin d'Arcachon à partir de 2011.

La pêche amateur civelle est interdite en domaine fluvial et maritime.

Il est interdit d'utiliser les civelles, anguilles ou chair d'anguilles comme appât.

Il reste interdit de pêcher les anguilles argentées.

✓ Les mesures repeuplement

Dans le cadre du plan national, la France doit réserver 5 à 10 % des anguilles pêchées annuellement pour du repeuplement dans les bassins français. Les zones de repeuplement ont été identifiées dans le plan de gestion et devront être précisées ultérieurement.

Si l'on prend en compte les densités de repeuplement préconisées pour le territoire COGEPOMI, les quantités de civelles à transférer seront d'environ 2 à 1.5 tonnes.

✓ Les mesures « libre circulation »

Lors de la rédaction des volets locaux, des ouvrages ont été identifiés comme prioritaires :

- sur le bassin de la Charente et de la Seudre : 94 obstacles + les obstacles des marais de la Seudre et d'Oléron qui n'ont pas encore été inventoriés,
- sur le bassin Gironde Garonne Dordogne : 88 obstacles,
- sur le bassin de la Leyre et Canal des Etangs : 10 obstacles.

2.3. Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI

Le rôle de l'animatrice du groupe technique anguille a été de s'assurer de la diffusion et de la bonne connaissance du plan de gestion et des principales mesures auprès des différents partenaires du bassin. Lors de réunions ou rencontres, des présentations et explications (faites également en grande partie par téléphone) ont eu lieu afin de porter à la connaissance de tous ces informations.

2.3.1. Suivi des captures par les pêcheurs professionnels

UGA	Quotas de pêche 2013-2014 (en kg)				Productions par pêche 2013-2014 (en kg)			
	Marins pêcheurs		Pêcheurs fluviaux		pêcheurs professionnels			
	Total	Dont conso.	Total	Dont conso.	Quantité repeuplement	Quantité consommation	% quota consommation consommé	% quota total consommé
Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre et Arcachon	9 351,00	3 740,00	1 275,00	510,00	environ 5 000	4 250,00	100,0%	87,1%

Tableau 2 : Quotas de pêche et captures de civelles réalisées par les pêcheurs professionnels fluviaux et marins durant la saison 2013-2014.

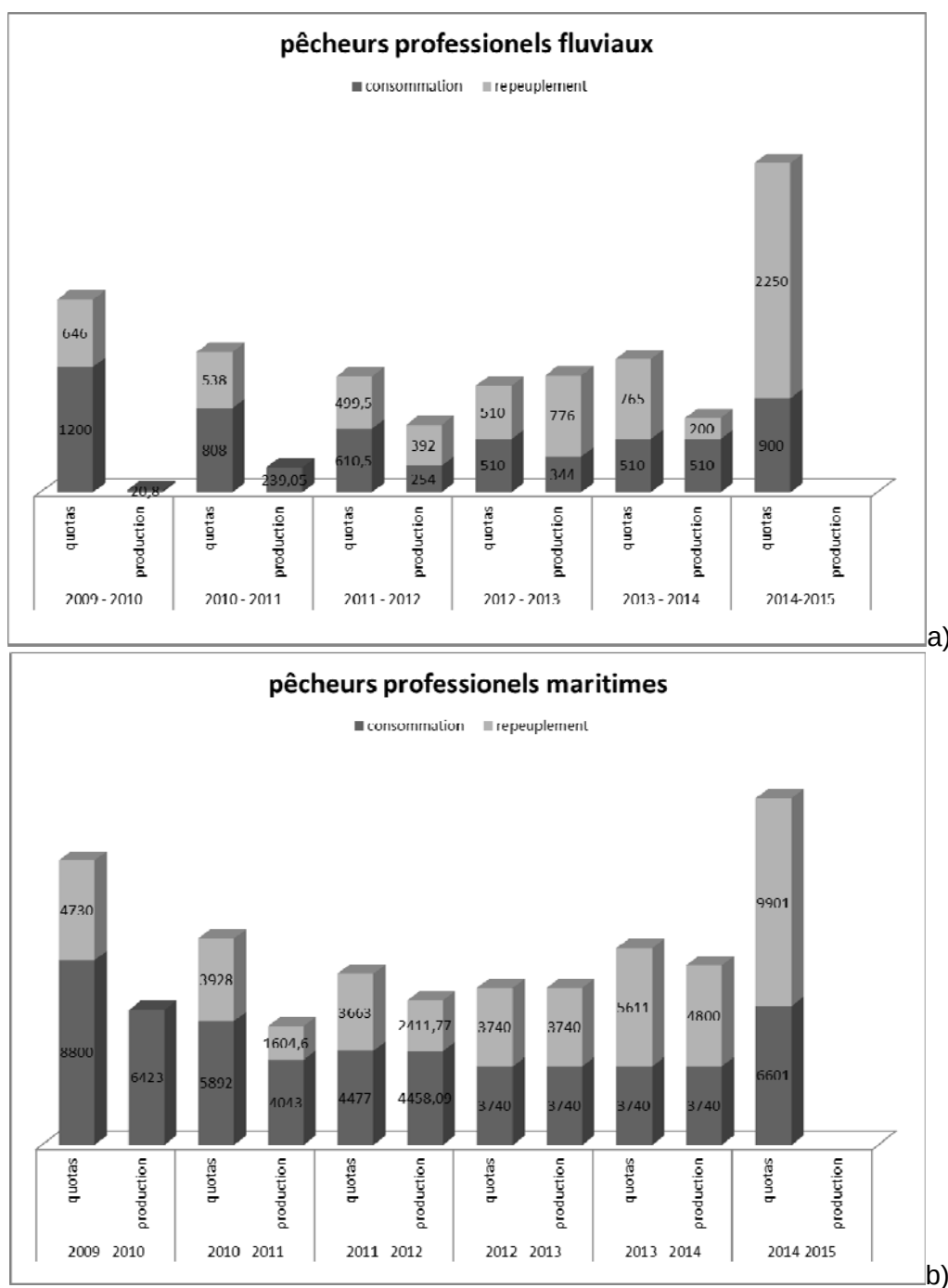
Ces données sont issues des suivis et traitements effectués par l'ONEMA pour les pêcheurs professionnels fluviaux. A l'heure de sortie de ce rapport, seule une valeur approximative a pu être récupérée pour les captures destinées au repeuplement.

Les quotas prévus pour la saison 2013-2014 sont les suivants pour l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre :

UGA	Quotas de pêche 2014-2015 (en kg)			
	Marins pêcheurs		Pêcheurs fluviaux	
	Total	Dont conso.	Total	Dont conso.
Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre et Arcachon	16 502,00	6 601,00	2 250,00	900,00

Tableau 3 : Quotas de pêche pour la saison 2014-2015 pour l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre Arcachon.

L'évolution des quotas de pêche et de quantités prélevées lors des dernières saisons de pêche est présentée sur les graphes ci-dessous.



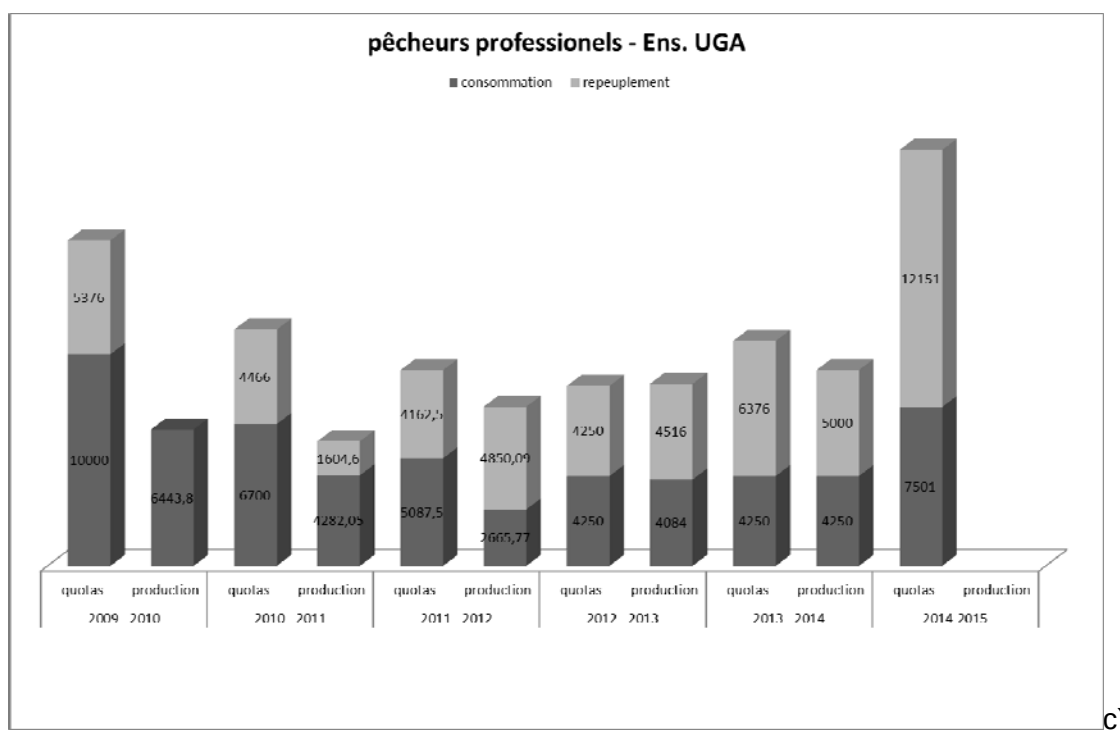


Figure 6 : Evolution des captures et des quotas de pêche de civelles sur les dernières saisons de pêche : a) les pêcheurs professionnels maritimes, b) les pêcheurs professionnels fluviaux, c) l'ensemble des pêcheurs professionnels de l'UGA. Source : MIGADO, 2014

2.3.2. Le repeuplement

Dans le cadre du plan de gestion de l'anguille, des opérations de repeuplement sont envisagées. Un appel à projet a été diffusé en décembre 2011 par la DPMA et la DEB afin de concrétiser le programme de repeuplement en France.

Dans ce cadre, les COGEPOMI ont eu en charge d'identifier des sites de lâcher. Le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre a déjà identifié, lors de la rédaction du plan de gestion local, des secteurs favorables en prenant en compte la grille de critères qui avait été définie lors de l'élaboration du plan de gestion français.

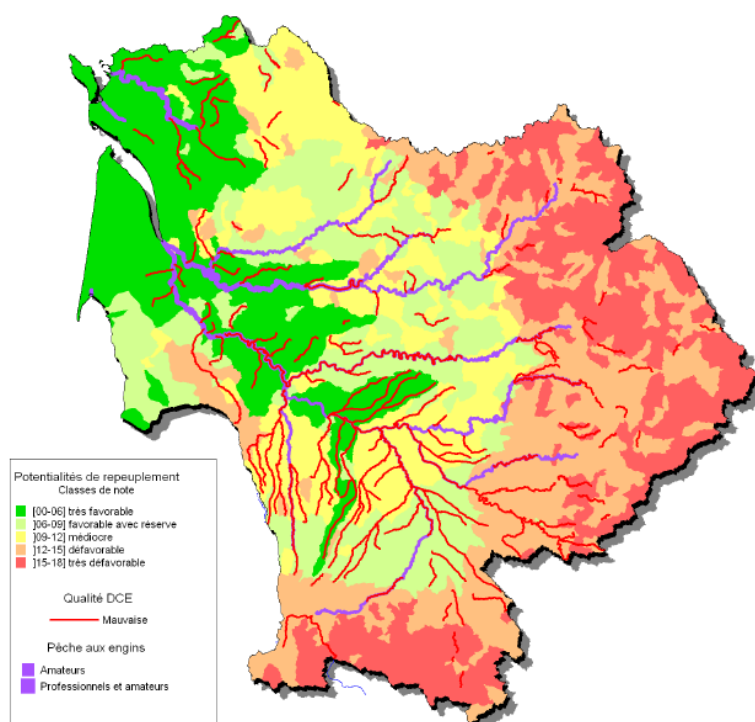


Figure 7 : Carte des secteurs favorables au repeuplement d'anguilles dans UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – extrait du volet local du plan de gestion Anguille (PGA).

Un seul partenaire, le CRPMEM Aquitaine, accompagné de l'AADPPEDG et de l'IMA, a émis le souhait de répondre à l'appel d'offres et a organisé une réunion avec les partenaires techniques, dont MIGADO, afin de rassembler un groupe technique restreint (constitué d'experts) et de réfléchir aux sites de lâchers potentiels et aux suivis devant être mis en place.

Un groupe restreint s'est réuni en avril 2014 afin de définir les sites envisagés pour les prochaines années, dans le cadre de ces repeuplements.

Pour le bassin Garonne Dordogne, les sites envisagés pour le département de la Gironde sont ceux du Lac de Lacanau pour les civelles capturées sur le canal des Etangs, et le Lac d'Hourtin pour les civelles capturées dans l'Estuaire de la Gironde.

Le même type de travail est fait sur le bassin Charente Seudre, et MIGADO participe également aux réunions prévues pour identifier les sites favorables en Charente. Le porteur de projet est le CRPMEM Poitou-Charentes, accompagné pour appui technique du CREAA.

Le groupe technique restreint est constitué de la DREAL Aquitaine, l'ONEMA, Irstea, la FDAAPPMA33 et MIGADO pour le bassin Garonne Dordogne, et la DREAL Aquitaine, l'ONEMA, la FDAAPPMA17, la Cellule Migrateurs Charente, le CREAA.

MIGADO joue un rôle d'appui technique sur ce dossier et a mis à disposition du CRPMEM Aquitaine et du CRPMEM PC ses connaissances afin qu'ils puissent répondre à l'appel d'offres et soient en mesure de mettre en place les actions de repeuplement prévues.

Les quantités déversées sur les différents sites depuis le début des repeuplements sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Lieu	Quantité déversée	Surface colonisée	Densité
Bassin Charente Seudre				
2012	Brouage	270kg en mars 12	250 ha en eau (666 ha ens. du marais)	2.2 kg/ha sur zone du déversement 0.4 kg/ha sur ens. marais
2013	Boutonne	232 kg en mars 2013	238 ha	
2014	Boutonne	450 kg en fev14 400 kg en avril 14	238 ha	6.1 kg/ ha
Bassin Garonne Dordogne				
2011	Hourtin	57 kg	5 700 ha	0.01 kg/ha
2012	Lacanau	429 kg	1 600 ha	0.27 kg/ha
	Cousseau	150 kg	39 ha	3.85 kg/ha
2013	Lacanau	330.7 kg	1 600 ha	0.21 kg/ha
2014	Lacanau	228 kg	1 600 ha	0.14 kg/ha
	Cousseau	179 kg	39 ha	4.59 kg/ha

Tableau 4 : Quantités déversées et densités sur chaque site. Source : IMA, CREAA, 2014.

Les comptes rendus des réunions restreintes sont joints en annexe 1 de ce rapport.

Les sites proposés ont ensuite été présentés en COGEPOMI en octobre 2014. A la suite de ce COGEPOMI, un groupe restreint a de nouveau été organisé en Charente Seudre afin de retravailler sur les sites proposés et trouver un accord entre les différents partenaires. Le compte-rendu de cette réunion se trouve en annexe 2 de ce rapport.

2.3.3. Les ouvrages identifiés comme prioritaires pour l'anguille (ouvrages ZAP)

192 obstacles ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre du plan de gestion anguilles sur l'ensemble de l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre.

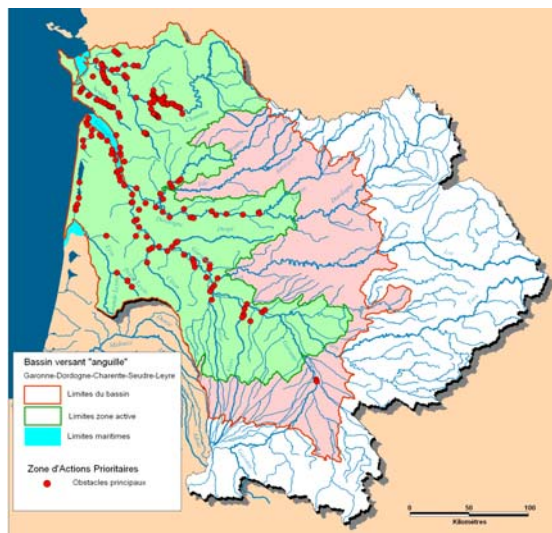


Figure 8 : Carte de localisation des ouvrages de la ZAP (Zone d'action prioritaire). Extrait du volet local du PGA.

Afin de suivre l'évolution de l'avancement des aménagements et des actions mises en place au niveau de ces ouvrages, une base de données a été élaborée par MIGADO, validée en Groupe Technique Anguille, et mise en commun avec les différents partenaires afin de suivre les actions engagées sur le territoire.

Les informations concernant le bassin Garonne Dordogne Leyre et Canal des Etangs sont synthétisées par MIGADO grâce au réseau d'acteurs et de partenaires locaux (Syndicats de bassins versants, techniciens rivières...). Les informations concernant les bassins de la Charente et de la Seudre sont synthétisées par l'Eptb Charente et la Cellule Migrateurs puis transmises régulièrement à MIGADO pour la mise en commun des informations et l'édition de cartes globales à l'échelle du territoire concerné.

Différentes étapes ont été déterminées comme nécessaires et validées par le Groupe Technique Anguille du COGEPOMI en juin 2010 pour le suivi de l'avancée des actions mises en place sur les ouvrages de la ZAP.

- Obstacle franchissable lors de l'élaboration des listes PGA
- Discussion engagée : le propriétaire ou gestionnaire a été contacté par un partenaire local et des premières discussions ont eu lieu, montrant la volonté du propriétaire ou du gestionnaire d'enclencher une démarche concrète pour rétablir la libre circulation. Cependant, aucune action concrète n'a encore été lancée.
- Démarche lancée : le propriétaire (ou le gestionnaire) a lancé concrètement une action (type : une étude) afin de rétablir la libre circulation au niveau de son ouvrage.
- Rétablissement de la libre circulation : la libre circulation a été rétablie grâce à un aménagement spécifique, une gestion de vannes ou un arasement. Ce critère ne tient pas compte de l'efficacité de l'aménagement proposé.
- Obstacle posant un problème de franchissement ou sur lequel la franchissabilité n'a pas encore été expertisée

L'avancée des actions mises en place sur les ouvrages de la ZAP est présentée sur les cartes et les graphes ci-dessous, sur l'ensemble du territoire COGEPOMI.

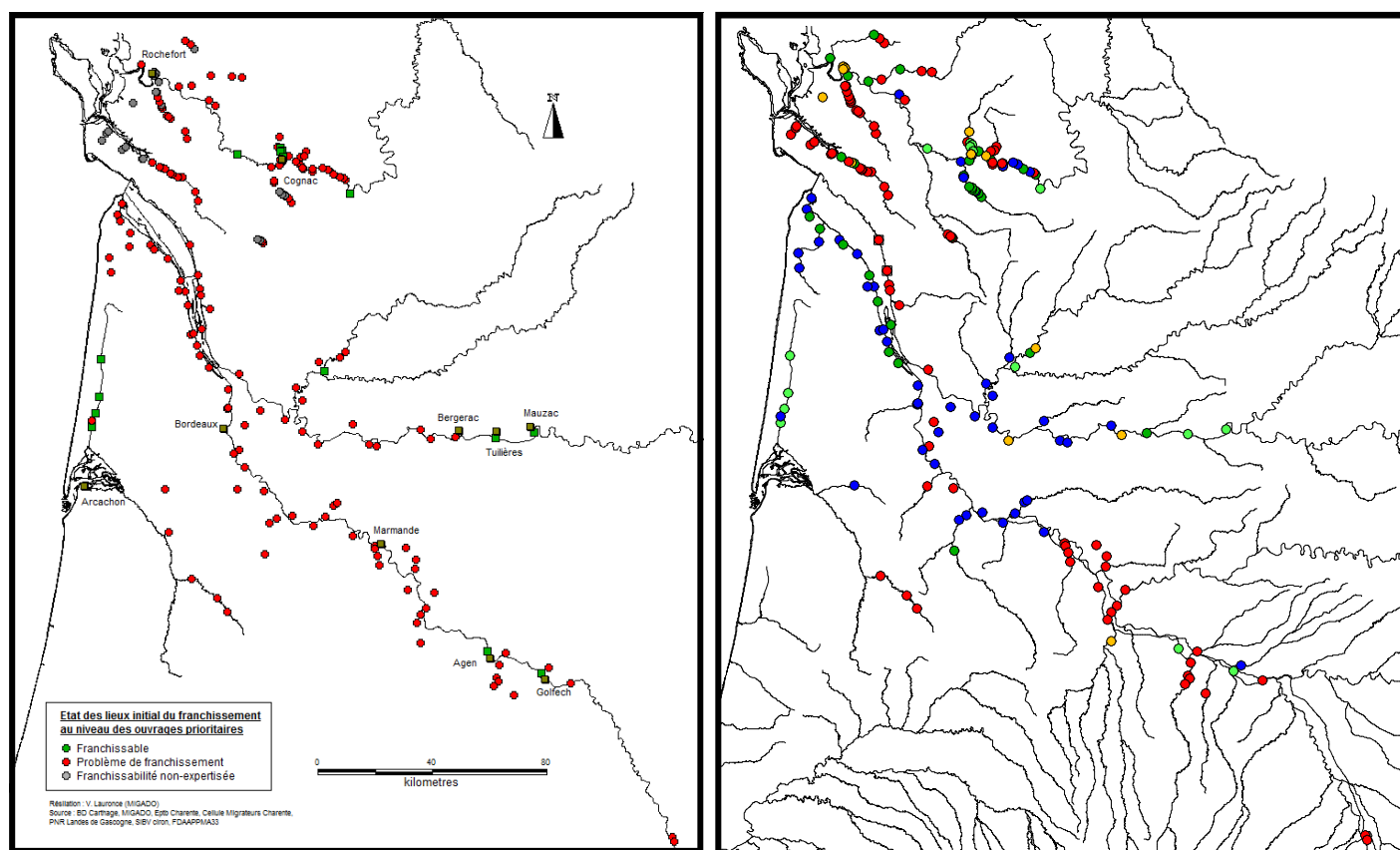


Figure 9 : Etat initial d'aménagement des ouvrages ZAP (à gauche), et état d'avancement en décembre 2014 (à droite). Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente, 2014

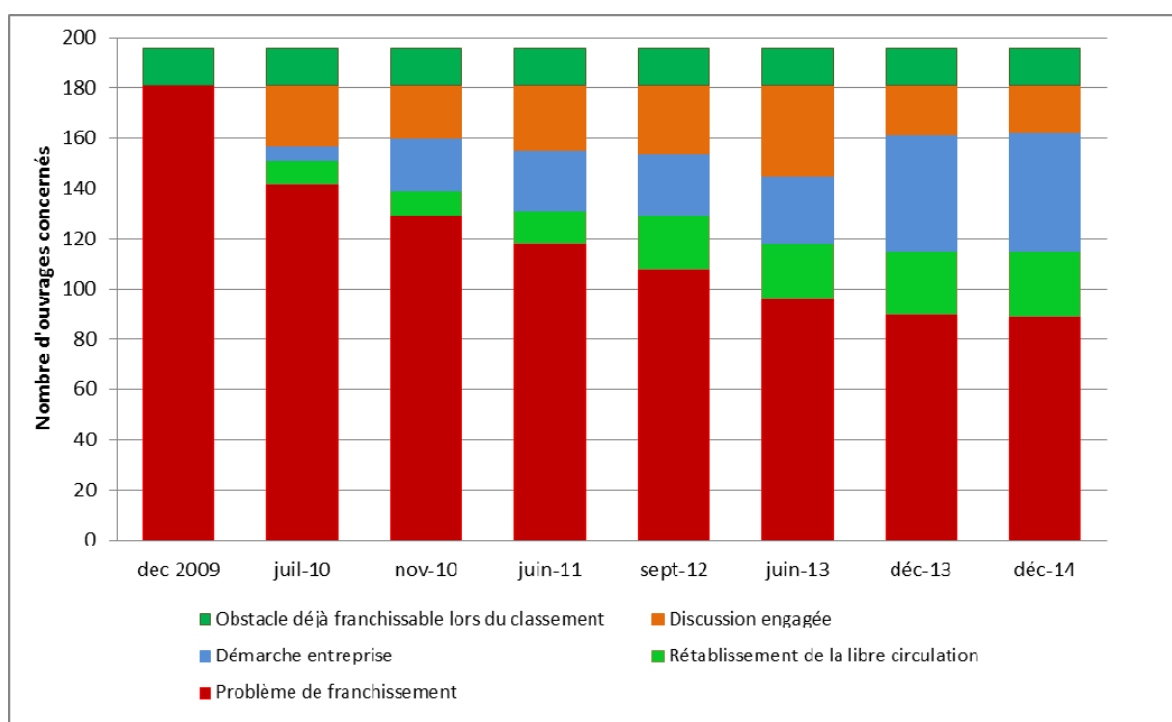


Figure 10 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente, 2014

On constate des avancées conséquentes, puisque 45% des ouvrages posent encore un problème de franchissement en décembre 2014, alors qu'ils représentaient 53% en septembre 2012 et 60% en juin 2011 et 92% en 2008. De nombreuses discussions ont été entreprises avec les propriétaires et gestionnaires, mais le nombre d'actions concrètes réellement mises en place est plus faible cette dernière année. De nombreux bassins versants affluents de l'Estuaire de la Gironde se sont cependant lancés dans une démarche de rétablissement de la continuité écologique très récemment, grâce au travail de communication et d'animation mis en place par les différents partenaires du plan national. Une étude groupée en Gironde a vu le jour et a permis de lancer des démarches sur de nombreux ouvrages. Le même type d'étude devrait être lancé prochainement en Lot et Garonne afin de travailler en priorité sur les ouvrages ZAP.

3. LA COHERENCE DES ACTIONS DANS LE BASSIN : TRANSFERT DE METHODOLOGIES ET CONNAISSANCES AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX DU BASSIN

Tout au long de cette année 2014, de nombreux contacts ont eu lieu avec les différents partenaires, afin d'assurer une cohérence des actions mises en place dans le bassin, en fonction des méthodologies validées par l'Association MIGADO et ses différents partenaires.

3.1. Appui technique sur des cas concrets aux bureaux d'études et partenaires – transfert de connaissance et expertise

De nombreuses études « Etat des lieux et diagnostics de bassins versants » se sont développées en 2014 sur des affluents du bassin. Au cours de ces études, les partenaires financiers ont demandé aux bureaux d'études répondant aux appels d'offre de rentrer en contact avec l'animatrice du Groupe anguille afin qu'elle leur présente les méthodologies qui devront être utilisées sur ces bassins versants, ou l'état des travaux qui ont déjà été réalisés, pour éviter de dupliquer les actions. De nombreux bureaux d'études souhaitant répondre aux appels d'offres ont donc contacté l'animatrice qui, par la suite, a travaillé de plus près sur des cas précis (lors de réunions de travail ou de sorties sur le terrain) afin d'apporter son expérience et une expertise sur les points à traiter. Cela a concerné principalement la problématique d'obstacles à la migration et des problèmes éventuels de franchissabilité.

Les bureaux d'étude concernés directement par les études de bassin versant ou par un appui technique et qui ont reçu une réponse directe de l'animatrice ont été entre autres :

- SEGI, pour l'étude Programme Pluriannuel de gestion des milieux aquatiques Barbanne, Lavie, Palais
- SEGI, pour l'étude Programme Pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du canton de Castillon la Bataille
- ISL ; étude de continuité écologique sur le Dropt. Transfert des informations existantes et participation aux comités techniques et de pilotage.
- LINDENIA, élaboration du programme pluriannuel de gestion du bas canton de Pujols (Engranne)
- SEGI, pour l'étude continuité écologique Eyraud/Barailler
- EGIS Eau, étude hydro-écologique Gat Mort Hostens.
- SOCAMA, Programme pluriannuel de travaux du Moron : transmission des données existantes, et avis techniques sur les espèces présentes dans le cours d'eau.
- SEGI, étude rétablissement de la continuité écologique sur la Saye et le Lary
- ARTELIA, informations transmises sur la faune aquatique sur le Chenal du Logit, du Conseiller, dans le cadre de travaux sur la pointe du Verdon sur Mer.
- EGIS, demande d'information et de données sur les milieux aquatiques dans le cadre de la réalisation du Pont Jean-Jacques Bosc et de ses raccordements sur les communes de Bordeaux, Bégles et Floirac.
- EGIS, étude écologique dans le cadre de l'implantation d'un centre commercial sur la commune de Beychac et Caillau.

- ANTEAGROUP, Domaine de Certes, friche aquacole de Cabanot.

3.2. Appui technique aux syndicats de bassins versants ou gestionnaires d'ouvrages

L'animatrice a participé ou a été contactée pour participer à de nombreuses réunions organisées par les Syndicats de bassins versants dans le cadre d'études spécifiques, en appui sur une problématique de franchissabilité d'ouvrages, ou dans le cadre de projets d'aménagements d'ouvrages. L'animatrice apporte lors de ces réunions une expertise sur les résultats présentés et les connaissances acquises dans le domaine.

De nombreux syndicats de bassins versants et techniciens rivière ont fait appel à MIGADO ces dernières années afin de recevoir un avis technique sur les projets engagés.

Ces réunions ont eu lieu dans différents départements (Gironde, Lot et Garonne, Dordogne, Tarn et Garonne, Gers) et concernaient :

- Le Syndicat SMETAE BIP, Bassins Barbanne, Lavie, Palais. Technicien rivière Marc Hagenstein
- Syndicat Mixte du bassin de la Barguelonne et du Lendou, Technicien Julien Cachard : contournement du moulin de Castels sur la Barguelonne : appui pour la mise en place d'une passe à anguilles.
- SIBV Pointe Médoc, technicien rivière Alexandre Pellé : mise en place des travaux d'aménagement des ouvrages validés lors de l'étude de rétablissement de la continuité écologique
- Syndicat de bassin versant du Ciron, technicien rivière Sébastien Irola : suivi de l'étude groupée Ciron
- Conseil Général Gironde : collaboration dans le cadre
 - o du suivi de l'effacement du barrage de Villandraut sur le Ciron, et de son efficacité,
 - o de l'étude hydro-écologique Gat Mort Hostens,
 - o du projet de dépoldérisation de l'île Nouvelle, et
 - o des travaux de remise en service de la friche aquacole de Cabanot (Domaine de Certes).
- EPIDOR, point sur les ouvrages hydrauliques de la Dronne en Gironde dans le cadre de l'étude groupée de rétablissement de la continuité écologique sur la Dronne.
- Syndicat Mixte du Dropt aval, appui technique pour l'étude de rétablissement de la continuité écologique.
- Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers.
- La CUB, gestionnaire d'un ouvrage posant un problème de franchissement sur l'Estey du Gua. Proposition de solutions de gestion et de suivis de l'efficacité de l'aménagement du Dégrilleur Archeveque pour rétablir la continuité écologique.

- SITAF de Castillon, Syndicat Mixte des 3 bassins : rétablissement de la libre circulation sur Eyraud Barailler : suivi de l'ouverture des vannes et de l'effacement de deux ouvrages.
- SIJALAG, étude pour le rétablissement de la continuité écologique sur la Jalle de Blanquefort : appui technique pour l'analyse des derniers documents transmis par le bureau d'étude (Lyonnaise des Eaux / Fish Pass).
- Syndicat Pays Médoc, réunion dans le cadre de l'élaboration de la charte du PNR.
- MIGADO qui avait travaillé en 2012 avec le technicien rivière du Syndicat Mixte du Pays d'Albret, et le bureau d'étude associé pour apporter les éléments techniques nécessaires à la conception d'une passe à canoë et passe à anguilles couplées. Ce système est un test et a été mis en service début 2013, et pourra être utilisé sur d'autres sites. Cette passe a été installée sur la Gélise, affluent de la Baïse. Des premières pêches électriques ont eu lieu en 2014 pour évaluer l'efficacité de l'aménagement.



Figure 11 : Passe à canoës associée à une passe à anguilles sur la Gélise. En cours de test. Source : Yanick Birkly, 2012

Des contacts très réguliers ont lieu avec de nombreux techniciens rivières de différents bassins versants, qui n'hésitent plus à contacter MIGADO afin d'avoir des informations techniques sur des problèmes de franchissabilité dans la plupart des cas, des demandes d'appui lors de visites de terrain, ou de méthodologie à mettre en place. Les principales personnes en contact sont (ordre aléatoire) :

- Sébastien Simon, Syndicat Centre Médoc (33),
- Julien Laloubeyre, Syndicat d'Aménagement des bassins versants de l'Artigue et Maqueline (33),
- Sébastien Lavigne et Thomas Chamboeuf, Syndicat des bassins versants de l'Engranne et Gamage (33),
- Romain Creiser, Syndicat des bassins versants des Jalles de Castelnau et Cartillon (33),
- Sébastien Irola et Max Laprie, Syndicat d'Aménagement du bassin versant du Ciron (33),
- Laurent Degrave, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (33),
- Baptiste Londeix, Syndicat d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (33),
- Christophe Dufy, SITAF du Canton de Castillon la Bataille (24),
- Yannick Birkly, technicien rivière pour le Syndicat Mixte du Pays d'Albret (32),
- Julien Cachard, technicien rivière pour le SIAH Barguelonne et Lendou (82),
- Fabrice Demarty, technicien rivière Jalle de Blanquefort (33),
- Alexandre Pellé, nouveau technicien rivière Nord Médoc (33),
- Laurent Degrave, technicien rivière du PNR Landes de Gascogne (33 et 40),
- Stéphane Jarleton, technicien rivière Syndicat d'aménagement des Eaux du bassin versant du Dropt (33, 24,47)
- Gabriel Gueric, nouveau technicien rivière de la communauté des communes de l'Estuaire (gestion de la Livenne) (33)
- Marc Hagenstein, technicien rivière de Barbanne, Isle, Palais, Lavie.

3.3. Travail avec des partenaires institutionnels sur des problématiques plus générales

MIGADO a répondu aux demandes de différents partenaires afin de mettre à disposition et de synthétiser les informations existant sur différentes thèmes :

- La DDTM de Gironde s'est appuyée sur MIGADO pour divers avis techniques à formuler dont la demande d'autorisation de curage sur la Dordogne au niveau du Port de Plagne à St André de Cubzac
- MIGADO fait également partie des comités départementaux qui se sont créés en Gironde et Lot et Garonne (actions portées par les FDAAPPMMA en collaboration avec les DDT et DDTM), et apporte un appui technique afin de suivre l'avancée de

l'aménagement des ouvrages prioritaires anguilles (ouvrages ZAP).

3.4. Transfert de connaissance et de méthodologie à l'échelle du territoire du COGEPOMI

L'animatrice a également travaillé avec des partenaires du bassin de la Charente et de la Seudre. L'animatrice et Irstea ont également apporté un appui technique dans l'analyse des données de pêches électriques recueillies par la Cellule Migrateurs dans le cadre du suivi du front de colonisation.

3.5. Comités départementaux pour le rétablissement de la continuité écologique.

Dans le cadre des ouvrages prioritaires anguilles, et des futurs classements de cours d'eau en liste 1 et 2 du L214-17, des comités départementaux se sont créés à la demande des DDT et DDTM.

Les ouvrages pris en compte dans le cadre de ces travaux sont les ouvrages prioritaires anguilles, et certains ouvrages identifiés comme prioritaires sur des cours d'eau qui seront classés en liste 2 dans le cadre du L214-17. Le nombre d'ouvrages varie selon les volontés de chaque département.

- En Lot et Garonne, une vingtaine d'ouvrages ont été inclus dans le cadre de ce travail,
- En Gironde, environ 50 ouvrages (dont 26 ZAP) seront inclus dans l'étude.

Les maîtres d'ouvrage de ces études de rétablissement de la libre circulation à l'échelle des départements seront les FDAAPPMA. MIGADO a participé en 2014 aux réunions des comités de pilotage en Gironde, l'étude en Lot et Garonne n'ayant pas encore totalement démarré.

4. LE GROUPE TECHNIQUE ANGUILE COGEPOMI

Comme évoqué précédemment, les différentes actions développées pendant cette année 2014 ont nécessité des validations ou des consultations du Groupe Technique Anguille qui s'est donc réuni en janvier 2014 pour travailler sur le PLAGEPOMI 2014-2020 et en octobre 2014 pour faire le point sur les actions 2014 et présenter les perspectives 2015. Les comptes rendus sont joints en annexe à ce rapport.

Dans le tableau ci-après sont présentés les coûts des suivis et leurs financements.

[illegible]

Tableau 5 : Coût et financement des actions anguilles sur le territoire COGEPOMI.
Source : MIGADO, 2014

5. LA PLAQUETTE D'INFORMATION « L'ANGUILLE DANS LE BASSIN GIRONDE GARONNE DORDOGNE »

Une lettre d'information sur l'anguille, « la Lettre d'information n°10 », a été éditée en début d'année 2014.

Après concertation avec les différents membres du Groupe Technique Anguille, et afin de présenter un travail global à l'échelle du territoire COGEPOMI, il a été décidé que cette lettre d'information porterait l'en-tête du Groupe Technique Anguilles COGEPOMI, et qu'un logo spécifique à ce groupe serait créé.

Cette nouvelle orientation de la lettre permettra aux différents partenaires d'intervenir et de participer à sa rédaction par le biais d'articles divers.

Cette première lettre sous ce format concerne plus spécifiquement les différents types de marquages utilisés sur l'anguille, et a permis de regrouper des articles rédigés par Irstea, MIGADO, EPIDOR et le Pôle éco-hydraulique.



Figure 12 : Première page de la Lettre d'information n°10 « L'Anguille dans le bassin Garonne Dordogne ». Source : MIGADO, 2014.

CONCLUSION

A travers les différentes actions menées par l'Association MIGADO, un réseau d'acteurs, d'usagers, d'administrateurs... s'est développé afin de coordonner les réflexions et les actions au niveau du bassin versant. La création d'un nouveau groupe technique anguille du COGEPOMI en 2004 et d'un poste d'animation a également permis d'avancer dans les réflexions sur le bassin. Dès à présent, le fonctionnement et la dynamique du réseau ont fait leurs preuves avec la consultation fréquente de l'animatrice/coordinatrice par différents partenaires, bureaux d'étude, administrations...

Le PLAGEPOMI 2008-2012 a été prolongé jusqu'à fin 2014. Le futur PLAGEPOMI 2015-2020 a été élaboré au cours de cette année et sera validé par le COGEPOMI en début d'année 2015. La liste des mesures, travaillée en groupes techniques a déjà été validée au cours de l'année 2014. Le plan de gestion local et national, dont les Ministères ont demandé l'application dès juillet 2009, a également été établi dans le cadre d'un Règlement Européen instituant la mise en place de mesures de gestion pour la sauvegarde de la population d'anguilles, mesures qui sont suivies dans le cadre de cette action d'animation.

Ces deux documents (le PLAGEPOMI et le PGA) listent les actions principales qui devront être développées dans le bassin pour essayer de sauvegarder et restaurer la population. Un des rôles de l'animation, outre d'assurer la cohérence des actions et la diffusion des méthodologies auprès des partenaires, est de suivre l'évolution de la mise en place de ces actions. Ce travail se fait grâce à des contacts et collaborations avec les différents partenaires du bassin.

Des avancées concrètes ont eu lieu et une coordination réelle entre partenaires est maintenant évidente. Ce travail commun permet de regrouper les moyens et les efforts pour la sauvegarde de l'anguille. Dans le but d'assurer la cohérence des actions et la diffusion des données existantes, de nombreux partenaires (bureaux d'étude, syndicat de bassins versants..) sont en relation constante avec l'animatrice du Groupe technique anguille.

ANNEXES

Annexe 1 – Comité restreint de détermination des sites de transfert anguilles sur le territoire du COGEPOMI.



FICHE DE REUNION

Date de la réunion : 10/04/2014

Nom du rédacteur : Vanessa LAURONCE

Lieu : Bordeaux

Objet : Comité restreint de détermination des sites de « repeuplement » anguille.

Organismes présents:

Vanessa LAURONCE et Tiphaine PELLEGRY : MIGADO
Christian RIGAUD : Irstea
Alice LAHARANNE : FDAAPPMA33
Eric BUARD : CREAA, Cellule Migrateurs Charente
Romain FAGEOT : AADPPEDG33, IMA
Damien DELAUNAY : CRPMEM Aquitaine
Gilles ADAM : DREAL Aquitaine
Cédric HENNACHE : CREAA, CRPM PC

Organismes absents, excusés :

Erick BROUSSARD (DR4 – ONEMA), Matthieu CHANSEAU (DR7 – ONEMA), Laurie DURAND (CRPMEM PC représentée par Cédric HENNACHE)

Ordre du jour

- Bilan des repeuplements passés par les maîtres d'ouvrage des actions (sites et surface repeuplées, calcul des densités....)
- Révision des sites proposés, et/ou proposition des nouveaux sites.

Relevés de conclusion

Bilan repeuplement Charente Maritime : cf. diaporama ci-joint

Récapitulatif des transferts :

2012 : Brouage – 270 kg en mars 2012 – surface colonisée 250ha en eau (ens. Marais 666 ha tot) – densité 2.2 kg/ha sur zone déversement, 0.4 kg/ha sur ens. Marais

2013-2014 : Boutonne (surface estimée 330ha) – 232 kg en mars 2013 (surf 238ha) et 450 kg en fev14 et 400 kg en avril 2014. Densité 6.1 kg/ha.

Bilan repeuplement Gironde : cf. diaporama ci-joint.

Récapitulatif des transferts :

2011 : 57 kg sur Hourtin

2012 : 429 kg sur Lacanau – 150 kg sur Cousseau

2013 : 330.7 kg sur Lacanau

2014 : 228 kg de Lacanau – 179 kg de Cousseau

Budget : 96% public, 4% partenaires projet (dont 2% ARA France en fonction des années)

Marquage des civelles en 2013 et 2014 : 30% des civelles

Les problèmes d'analyse d'état sanitaire des civelles ont été abordés : en Gironde, attente d'avoir toutes les civelles pour démarrer les analyses, ce qui entraîne beaucoup de retard et d'attente avant les déversements. En Charente, les analyses sont faites dès réception des premières civelles donc aucun retard dans les déversements, pas de stockage trop long des civelles.

Ce point doit être relayé au niveau national, afin de demander les justificatifs de telles analyses pour des transferts dans un même bassin. Une stabulation trop longue des civelles, entraîne des problèmes de mortalité, de qualité...

Proposition des nouveaux sites de transfert :

Le COGEPOMI recommande de travailler sur quelques sites spécifiques et non de saupoudrer pour éviter le télescopage avec des actions locales de suivis, d'études, de franchissabilité d'obstacles... D'autre part, le COGEPOMI considère que les actions de gestion, comme le transfert, doivent primer sur les études.

La liste des sites proposés pour le transfert n'est qu'un guide pour les porteurs de projets. Le comité national de sélection des projets examine chaque année les dossiers et peut décider de ne pas retenir des projets si les secteurs proposés posent problèmes par rapport aux critères nationaux.

La FDAAPPMA17, l'ONEMA DR4 n'étant pas présents, ils ont fait passer leurs avis par mail sur chaque site. Le CRPMEM PC excusé à cette réunion est représenté par le CREAA (Cédric Hennache). L'ONEMA DR7 n'était pas présent et aucun avis n'a été transmis avant la réunion.

SITES CHARENTE	Remarques sur sites	Avis des partenaires	Décision
Marais de Brouage	Site peu favorable, car problème de protocole de suivi	Avis FDAAPPMA 17 : avis favorable avec réserves, nombreux travaux d'entretien par les syndicats. Avis CREA : difficulté de prospection pour les suivis. Nécessité d'un protocole de suivi au verveux dans les marais salé à définir.	SITE RETENU EN OPTION, NON PRIORITAIRE, tant qu'un protocole n'est pas défini pour ce type de milieu
Boutonne	Est-on proche de la saturation du milieu ? dans la logique de colonisation, les anguilles devraient poursuivre leur migration une fois déversées.	Avis FDAAPPMA17 : avis défavorable avec réserves : se limiter à l'amont de Carillon et privilégier une colonisation naturelle sur l'aval.	SITE RETENU
Marais de la Seudre		Avis ONEMA : fossés privés ancien fossés à poisson, trop de braconnage potentiels => à exclure Avis FDAAPPMA17 : avis favorable avec réserves : fossés privés dédiés à l'élevage des poissons initialement Avis Cellule Migrateurs : non favorable	SITE NON RETENU
Marais d'Oléron	Ne pas sélectionner, compliqué à mettre en œuvre, propriétaires privés	Avis Cellule Migrateurs : non favorable	SITE NON RETENU
Arnoult et Bruant	Potentiel faible, quantités trop faibles pouvant être déversées	Avis FDAAPPMA17 : sur Arnoult : avis défavorable : dynamique pour rétablir la continuité écologique avec les propriétaires de moulins (interaction des mesures de gestion) Sur le Bruant, avis favorable avec réserves : surface faibles, nombreux ouvrages	SITE RETENU sur l'Arnoult en aval du Pont de l'Abbé
Marais de Rochefort		ONEMA : avis défavorable car suivis UNIMA/ Pôle éco-hydraulique sur site Avis Cellule migrateurs : pas d'opposition sauf Canal de Charras et Pont-Rouge. Le site à retenir serait en amont du canal de Charras et de Pont-Rouge Avis FDAPPMA17 : avis défavorable car fossés privés	SITE RETENU entre Canal de Charras et zone amont Pont-Rouge Site sélectionné et l'ONEMA pourra donner un avis en comité national. Site faisant l'objet de mesures de gestion en terme de libre-circulation : donc non

			prioritaire pour les transferts.
Charente - Amont St Savinien	3 pêcheurs professionnels fluviaux (ciblant l'anguille) 150 pêcheurs amateurs aux engins + pêcheurs aux lignes axe principal de migration qui perturbera le moins possible les civelles	FDAAPPMA17 : favorable Avis Cellule migrateurs : pas favorable car pollution PCB, qualité de l'eau moyenne, présence de suivis scientifiques	SITE RETENU, en amont de la limite de présence de la pêche professionnelle
Bassin Seugne		Avis Cellule migrateurs : nombreux ouvrages, assecs fréquents, qualité d'eau superficielle médiocre, pêcheurs ligne important (3 000 pêcheurs dans 2 AAPPMA), braconnage important FDAAPPMA 17 défavorable, car nombreux ouvrages ONEMA valide le site pour des transferts, bien que activité de pêche peut être importante.	SITE NON RETENU car les arguments d'assec et qualité d'eau ne sont pas en faveur de l'anguille.
Bassin de l'Antenne		Cellule migrateurs défavorable car beaucoup de pollution de l'eau, rupture d'écoulement en amont FD 16 et FD 17 : défavorable car forte pression par les pêcheurs à la ligne, beaucoup de PV du SD17 pour braconnage, prédation importante de truites.	SITE NON RETENU
Etangs de Cadeuil	Etangs qui se situent dans la continuité du Canal de Broue. Ancienne carrière, privées, pas de pêcheurs amateurs, retour à la mer possible par le Canal de Broue Plusieurs hectares	Avis CRPMEM PC : favorable Avis ONEMA : qualité de l'eau non évaluée, difficulté, voire impossibilité de dévalaison pour les argentées => site de qualité médiocre pour un repeuplement	A définir (proposition du CRPMEM PC faite après la réunion)

SITES GIRONDE	Remarques sur sites	Avis partenaires	Décision
Grands Lacs médocains	Surface importante, possibilité de dévalaison, habitat favorable à l'anguille, pas d'obstacles. Problèmes de suivis (mais pas pris en compte pour le choix des sites)	Avis FDAAPPMA 33 : favorable :	SITE RETENU
Lary		Avis FDAAPPMA 33 : défavorable Avis MIGADO : favorable car surface importante si on veut tester la mesure de gestion sur un cours d'eau, site assez en aval, zone aval soumise à marée donc concernées par une colonisation naturelle	SITE RETENU, mais non prioritaire (compliqué techniquement)
Lac de Bordeaux		En attente depuis 2010, de la confirmation par l'ONEMA de la possibilité de dévalaison Voir si analyses d'eau existantes et quels	SITE A CONFIRMER, à condition que dévalaison possible, non prioritaire

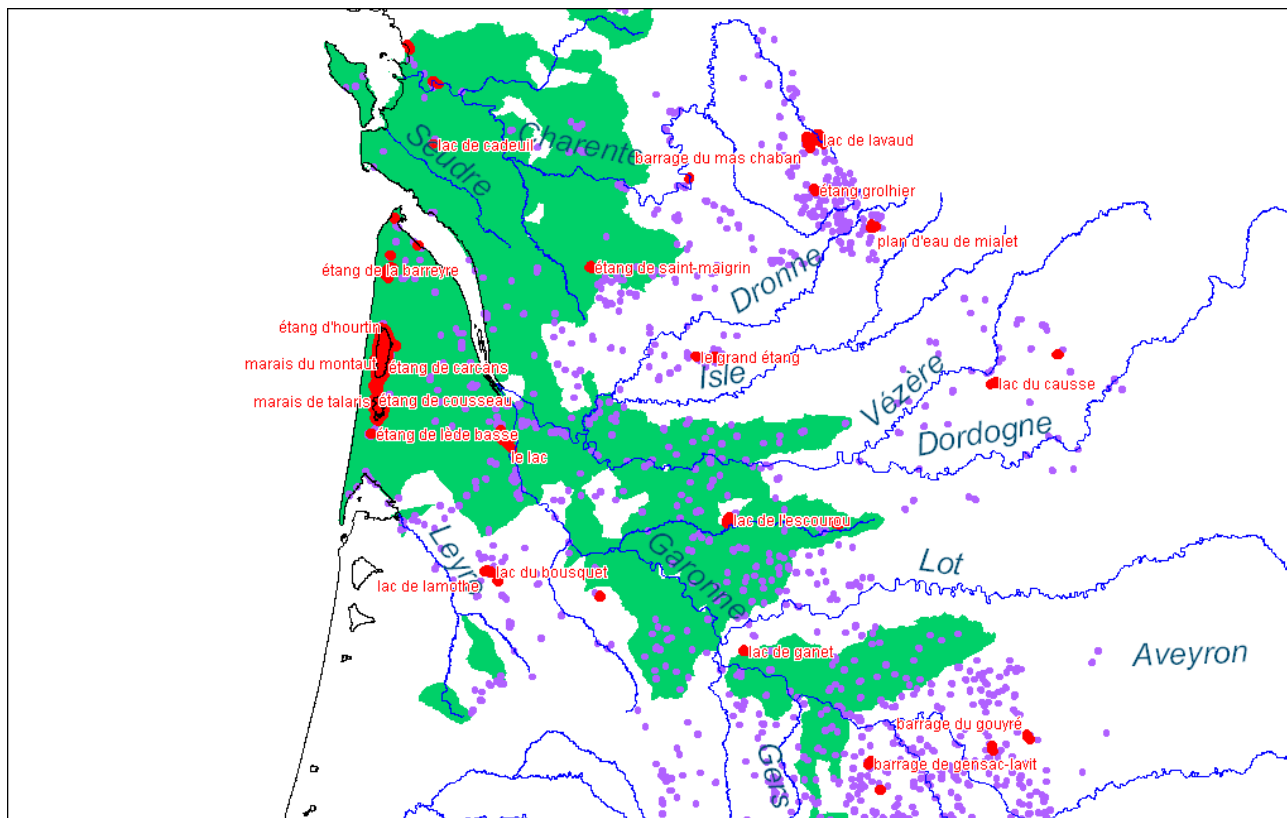
		sont les résultats	
Réserves de Bruges	Problème de gestion d'eau avec le gestionnaire du site		SITE RETENU, mais non prioritaire
Marais de Bayonne (privé) et Malprat (conservatoire) + marais annexe bassin Arcachon	Milieu très productif mais gestion non adapté à l'anguille. Commencer par une action pédagogique		SITE RETENU, mais nécessité de valider la gestion du marais et qu'elle soit adaptée à l'anguille.
Dordogne amont Tuilières, Garonne amont Golfech	Problème de présence de turbines à la dévalaison		SITE NON RETENU
Le Beuve, Lac de la Prade		FDAAPPMA 33 (proposition de site) : favorable Avis MIGADO : favorable avec réserve, beaucoup de caristes, site très en amont, éloigné de la zone de capture des civelles (transfert important)	A discuter
Toutes propositions dans les zones sites favorables au repeuplement sur la carte incluses dans le PGA (zone verte)	Propositions à examiner au cas par cas.		SITES RETENUS

Avis Irstea suite au compte-rendu :

Ces opérations rendues obligatoires dans le cadre du PGA, mais qui, outre l'absence de démonstration actuelle du gain biologique qu'elles représentent par rapport à un déroulement naturel de la migration (hormis cas flagrant de blocage dans la zone estuarienne), peuvent venir interférer avec toutes les actions de monitoring, d'aménagements d'ouvrage ou de suivis scientifiques financés également par la collectivité sur les chevelus hydrographiques. Cette interférence est dommageable puisque pour faire la part des choses entre les phénomènes « naturels », (avec une tendance à une légère embellie semble-t-il) et les transferts, tous les opérateurs scientifiques et techniques impliqués vont être dans l'obligation d'évaluer la part de marquées dans leurs observations (donc abattages systématiques, analyse otolithes, c'est à dire surcoût biologique et financier).

Les grands plans d'eau offrirait la possibilité de minimiser tous les problèmes évoqués en réduisant de plus le coût et la difficulté de mise à l'eau. Cela permettrait de laisser la colonisation naturelle sur les cours d'eau et les réseaux de marais littoraux, et en utilisant l'outil de transfert pour les plans d'eau.

La DREAL Aquitaine avait réalisé en avril et pour l'UGA GDCSL, une carte des lacs supérieurs à 20ha (ci-jointe). Cette prospection montre un nombre limité de lacs, de surface suffisante, dans la zone favorable au repeuplement définie dans le PGA (secteurs en vert). Après examen, seuls l'étang de Cadeuil a pu être ajouté à la liste mais présente encore quelques caractéristiques probablement défavorables pour des actions de repeuplement et qu'il conviendra donc d'examiner si un projet voyait le jour sur ce site.



Annexe 2 – Comité restreint de détermination des sites de transfert anguilles en Charente
et Seudre

FICHE DE REUNION

Date de la réunion : 17/10/2014

Nom du rédacteur : Vanessa LAURONCE

Lieu : Saujon

Objet : Comité restreint de détermination des sites de « repeuplement » anguille en Charente.

Organismes présents:

Vanessa LAURONCE: MIGADO
FDAAPPMA17
Philippe BLACHIER et Cédric HENNACHE : CREA
Laurie DURAND: CRPMEM PC
Gilles ADAM : DREAL Aquitaine
François ALBERT: Groupement des Fédérations de pêche et Cellule Migrateurs Charente
Audrey POSTIC-PUIVIF : Eptb Charente et Cellule Migrateurs Charente
ONEMA (SD17)

Contexte

- Lors du PLAGEPOMI du 4 octobre, les sites de transfert proposés lors du comité restreint d'avril 2014 ont été remis en cause et doivent être revus par les partenaires sur le bassin de la Charente, afin de pouvoir fournir au PLAGEPOMI une liste de sites potentiellement intéressants.
- Pour cette année 2014-2015, vu les délais de réponse à l'appel d'offre du Ministère, la réponse se fera avec des propositions de site du maître d'ouvrage, sans pouvoir prendre en compte la liste définie lors de cette réunion (délais trop courts).

Relevés de conclusion

L'EptB Charente signale avoir reçu un courrier du CRPMEM PC pour informer d'une réunion d'information sur les sites de repeuplement retenus pour 2014-2015, et dans les sites listés se trouvent la Charente en amont de St Savinien.

Cela est dû au décalage de date mentionné précédemment. Un comité de sélection pourra ensuite donner un avis sur les sites proposés.

Pour rappel : bilan repeuplement Charente Maritime :

Récapitulatif des transferts :

2012 : Brouage – 270 kg en mars 2012 – surface colonisée 250ha en eau (ens. Marais 666 ha tot) – densité 2.2 kg/ha sur zone déversement, 0.4 kg/ha sur ens. Marais

2013-2014 : Boutonne (surface estimée 330ha) – 232 kg en mars 2013 (surf 238ha) et 450 kg en fev14 et 400 kg en avril 2014. Densité 6.1 kg/ha.

Proposition des sites de transfert :

Nous repartons de la liste qui avait été proposée lors du comité restreint d'avril 2014 en actualisant l'avis des partenaires.

Il est rappelé que aucun transfert ne doit être fait sur des Rivières Index, mais que le fait d'avoir des suivis scientifiques sur certains sites, ne doit pas les exclure des sites proposés. Les suivis scientifiques ne doivent pas empêcher la mise en place de mesures de gestion.

SITES CHARENTE	Remarques sur sites	Avis des partenaires	Décision
Marais de Brouage	Site peu favorable, car problème de protocole de suivi	Avis FDAAPPMA 17 : avis favorable avec réserves, nombreux travaux d'entretien par les syndicats. Avis CREA : le site présente beaucoup de potentiels car des partenaires présents (ASA Marais). Mais des travaux sont en cours sur le canal, donc mieux vaut attendre la fin des travaux et refaire le point dans 3 ans. De plus, est mise en avant la difficulté de prospection pour les suivis. Nécessité d'un protocole de suivi au verveux dans les marais salé à définir.	SITE RETENU EN OPTION, NON PRIORITAIRE , tant qu'un protocole n'est pas défini pour ce type de milieu
Boutonne	Est-on proche de la saturation du milieu ? dans la logique de colonisation, les anguilles devraient poursuivre leur migration une fois déversées.	Avis FDAAPPMA17 : avis défavorable avec réserves : se limiter à l'amont de Carillon et privilégier une colonisation naturelle sur l'aval. Avis CREAA : les premiers suivis n'ont pas donné de très bons résultats (suivis par PE, peu de civelles récupérées). Mieux vaut attendre 3 ans pour avoir des retours avant de remettre en place des déversements. Prendre en compte la saturation du milieu (pris en compte dans le protocole du PGA).	SITE RETENU
Marais de la Seudre Et Marais d'Oléron		Avis ONEMA : fossés privés ancien fossés à poisson, trop de braconnage potentiels => à exclure Avis FDAAPPMA17 : avis favorable avec réserves : fossés privés dédiés à l'élevage des poissons initialement Avis Cellule Migrateurs : non favorable Avis CREAA : fossés à poissons, suivis compliqués, pas de continuité écologique	SITE NON RETENU
Arnoult et Bruant	Potentiel faible, quantités trop faibles pouvant être déversées Amont Pont l'Abbé : assecs réguliers	Avis FDAAPPMA17 : sur Arnoult : avis défavorable : dynamique pour rétablir la continuité écologique avec les propriétaires de moulins (interaction des mesures de gestion) Sur le Bruant, avis favorable avec réserves : surface faibles, nombreux ouvrages	SITE RETENU sur l'Arnoult en aval de Pont l'Abbé
Marais de Rochefort		ONEMA / Pôle éco-hydraulique : avis défavorable car suivis UNIMA/ Pôle éco-hydraulique sur site (Site faisant l'objet de mesures de gestion en terme de libre-circulation : donc non prioritaire pour les transferts). Avis Cellule migrateurs : pas d'opposition sauf Canal de Charras et Pont-Rouge. Le site à retenir serait en amont du canal de Charras et de Pont-Rouge Avis FDAPPMA17 : avis défavorable car fossés privés	SITE RETENU entre Canal de Charras et zone amont Pont-Rouge Site sélectionné et l'ONEMA pourra donner un avis en comité national.

Charente - Amont St Savinien	3 pêcheurs professionnels fluviaux (ciblant l'anguille) 150 pêcheurs amateurs aux engins + pêcheurs aux lignes axe principal de migration qui perturbera le moins possible les civelles	Avis FDAAPPMA17 : défavorable. beaucoup de braconnage anguilles en amont de St Savinien, et problème par rapport à l'efficacité des suivis mis en place par le CREAA. Les transferts ne doivent pas aller à l'encontre des actions de rétablissement de la continuité écologique sur St Savinien. Avis ONEMA : favorable en amont de l'obstacle. En terme de continuité, St Savinien classé en liste 2, donc obligation réglementaire d'aménagement. Avis CREAA : favorable - les suivis mis en place en Loire sur de grands milieux donnent de bons résultats. Avis EptB Charente : défavorable car pollution PCB, qualité de l'eau moyenne, présence de suivis scientifiques Avis Groupement des FDAAPPMA : pas défavorable à l'axe Charente, mais plutôt en aval de St Savinien. Pour éviter le saupoudrage et se concentrer sur les secteurs les plus aval possibles.	SITE RETENU, en amont de la limite de présence de la pêche professionnelle
Bassin Seugne		Avis Cellule migrateurs : nombreux ouvrages, assecs fréquents, qualité d'eau superficielle médiocre, pêcheurs ligne important (3 000 pêcheurs dans 2 AAPPMA), braconnage important FDAAPPMA 17 défavorable, car nombreux ouvrages ONEMA valide le site pour des transferts, bien que activité de pêche peut être importante.	SITE NON RETENU car les arguments d'assec et qualité d'eau ne sont pas en faveur de l'anguille.
Bassin de l'Antenne		Cellule migrateurs défavorable car beaucoup de pollution de l'eau, rupture d'écoulement en amont FD 16 et FD 17 : défavorable car forte pression par les pêcheurs à la ligne, beaucoup de PV du SD17 pour braconnage, prédation importante de truites.	SITE NON RETENU
Etangs de Cadeuil	Etangs qui se situent dans la continuité du Canal de Broue. Ancienne carrière, privées, pas de pêcheurs amateurs, retour à la mer possible par le Canal de Broue Plusieurs hectares	Avis CRPMEM PC : favorable Avis ONEMA : qualité de l'eau non évaluée, difficulté, voire impossibilité de dévalaison pour les argentées => site de qualité médiocre pour un repeuplement	SITE NON RETENU

- Avis général du Groupement des FDAAPPMA :
L'ensemble des fédérations et le groupement des fédérations rappellent qu'ils ne sont pas favorables et soutiennent l'avis de la FNPF au lancement du PGA. Mais le transfert est une mesure de gestion au même titre que les autres mesures, et les FD souhaitent participer à la définition des sites pour éviter que les civelles ne partent sur d'autres bassins ou sur des zones non favorables.
Elles souhaitent éviter le saupoudrage, et que les civelles restent sur les secteurs les plus aval possible.
- Une idée est soulevée : pourquoi ne pas garder un seul axe pour les transferts et faire tous les transferts sur ce même axe (expl Boutonne). Cette idée peut être intéressante et est à garder lorsque l'on aura les résultats des suivis au bout de 3 ans.
- Sur l'axe Charente, pourquoi ne pas marquer la totalité des civelles, et se servir des suivis de la Cellule Migrateurs pour évaluer l'efficacité des repeuplements ? le CREAA explique que les marquages ont un effet assez négatif sur les civelles avec des mortalités constatées, et que le protocole exige par la suite de sacrifier 50 civelles par site pour pouvoir analyser les données d'efficacité.
- Pour les transferts 2015, au vu des délais de réponse à l'appel d'offre, le CRPMEM PC proposera des transferts sur l'axe Charente, et le comité de sélection tranchera ensuite.
- De plus cela permettra sur la Charente d'avoir eu des transferts en marais, en cours d'eau et en grand milieu, et des comparaisons sur l'efficacité pourront peut-être être faites par la suite.
- Dans le prochain PLAGEPOMI, inclure : travail sur le protocole de suivis en marais, et sur le protocole de densité en prenant en compte la saturation du milieu (densités divisées par 2 tous les ans, dispersion non prise en compte).

Annexe 3 – Réunion du Groupe technique Anguille du COGEPOMI – 14 janvier 2014



REUNION GROUPE TECHNIQUE ANGUILLE DU COGEPOMI

Bordeaux – Chambre d'agriculture de la Gironde
14 janvier 2014

RELEVÉ DE DISCUSSIONS

Ordre du jour – objectifs de la réunion

- Validation de la fiche espèce anguille pour le PLAGEPOMI 2014-2018
 - Présentation et discussions autour des mesures proposées pour le prochain PLAGEPOMI
-

Participants

Gilles ADAM (DREAL Aquitaine)
Romain FAGEOT (AADPPEDG)
Alice LAHARANNE (FDAAPPMA33)
Vanessa LAURONCE (MIGADO)
Audrey POSTIC-PUIVIF (Eptb Charente)

Mme RABIC (CRPMEM)
Christian RIGAUD (Irstea)
Lionel TAILLEBOIS (ONEMA)
Pascal VERDEYROUX (EPIDOR)

Dominique TESSEYRE (AEAG)

Absents / Excusés

Aline CHAUMEL (SMEAG)
Pascal OSSELIN (EDF)
Nathalie VILLAREAL (PNR Landes de Gascogne)
M. TRELY (pêcheurs amateurs engins)

En annexe :

- *version provisoire de la fiche bilan espèce Anguille PLAGEPOMI 2014-2018*
- *Tableau des mesures proposées (par stade d'anguilles)*

Bilan espèce Anguille PLAGEPOMI 2014-2018

Suite à la fiche espèce remise lors du groupe technique anguille de juin 2013, les remarques reçues par mail ont été intégrées à la fiche espèce.

Les remarques faites en séance ont été intégrées à cette version qui devra être finalisées dans les prochaines semaines, avec le rajout des informations manquantes qui doivent être collectées auprès de l'ONEMA et DIRM (captures pêcheurs professionnels Charente Seudre), auprès de la Cellule migrateurs Charente, de l'AADPPEDG.

Dans les prochaines semaines, MIGADO contactera chaque partenaire afin de récupérer ces informations et renverra une nouvelle version de la fiche.

Dans la partie niveau de présence, un graphe sera rajouté, présentant les franchissements anguilles au niveau des différentes stations de contrôle (Tuilières, Golfech, Saujon et Pas du bouc).

D'ici là sur la base de cette version du 17 janvier, des remarques peuvent être envoyées.

Quelques lignes de synthèse sera également rédigés afin de présenter de manière synthétique les avancées en terme de gestion et les faits marquants du dernier PLAGEPOMI.

Tableau des mesures du futur PLAGEPOMI 2014 – 2018

Les mesures sont présentées ici par stade, avec un grand objectif identifié pour chaque stade.

Au moment de la rédaction des mesures du PLAGEPOMI, ces mesures seront certainement regroupées par thème, et non par stade, afin d'en faciliter la lecture. Cette rédaction sera uniformisée et discutée avec les animateurs des autres groupes, travaillant sur les mesures PLAGEPOMI (Charente, Dordogne, Garonne, Adour).

Avant la présentation des mesures, un chapitre devra expliquer que le PLAGEPOMI donne des orientations stratégiques pour la gestion des migrateurs, puis que chaque groupe technique du COGEPOMI définit les actions en relation avec ces orientations. Les acteurs et partenaires techniques proposent alors des actions concrètes et déposent des demandes de financement adaptées.

Définir des exemples précis va restreindre les possibilités d'action.

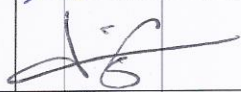
Les mesures seront précédées d'un chapitre **Recommandations**, qui insistera sur les problèmes de gestion dans certains départements limitrophes des COGEPOMI, qu'entraînent les différences des dates d'ouverture et fermeture de la pêche au sein d'un même département.

LISTE DES PARTICIPANTS

Réunion Groupe Technique Anguille du COGEPOMI Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

14 janvier 2014 – Bordeaux

Membres du Groupe technique anguille COGEPOMI

	Organisation	e-mail	Signature
Gilles ADAM	DREAL Aquitaine	gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr	
Lionel TAILLEBOIS	ONEMA	lionel.taillebois@onema.fr	
Aline CHAUMEL	SMEAG / Animatrice Groupe Garonne	aline.chaumel@eptb-garonne.fr	Excuse
Romain FAGEOT	AADPPEDG	aadpped33@gmail.com	
Olivier GUERRI Pascal VERDETRoux	EPIDOR / animateur Groupe Dordogne	o.guerri@eptb-dordogne.fr	
Alice LAHARANNE	F.D.A.A.P.P.M.A. de la Gironde	a.laharanne@federation-peche-gironde.fr alice.laharanne@peche33.com	
Vanessa LAURONCE	Animateur / MIGADO	lauronce.migado@wanadoo.fr	
M. TRELY	Association Départementale des pêcheurs amateurs aux engins et filet de la Gironde	marc.trely@laposte.net	
Pascal OSSELIN	EDF	pascal.osselin@edf.fr	Excuse
Audrey POSTIC-PUIVIF	Institution du Fleuve Charente	audrey.postic-puivif@fleuve-charente.fr	
Mme RABIC	CRPM	j.rabic@orange.fr	
Christian RIGAUD	Irstea	christian.rigaud@irstea.fr	
Dominique TESSEYRE	Agence de l'Eau Adour Garonne	tesseyre@eau-adour-garonne.fr	en v'là
Nathalie VILLAREAL	Parc Naturel des Landes de Gascogne	n.maumy@parc-landes-de-gascogne.fr	

Annexe 4 – Réunion du Groupe technique Anguille du COGEPOMI – 17 septembre 2014

REUNION GROUPE TECHNIQUE ANGUILLE DU COGEPOMI

Cestas - Irstea
17 septembre 2014

RELEVÉ DE DISCUSSIONS

Ordre du jour – objectifs de la réunion

- Bilan des actions anguilles 2014 et perspectives 2015
 - Financement des actions proposées en 2015
 - Avancement de la rédaction du futur PLAGEPOMI
-

Participants

Gilles ADAM (DREAL Aquitaine)
Sylvain BROGNIEZ (CG 33)
Frédéric DOUCET (CG 47)
Eric LAVIE (Région Aquitaine)
Vanessa LAURONCE (MIGADO)

Audrey POSTIC-PUIVIF (Eptb Charente)
Emilie RAPET (AADPPEDG)
Christian RIGAUD (Irstea)
Dominique TESSEYRE (AEAG)
Pascal VERDEYROUX (EPIDOR)

Absents / Excusés

Sylvie BOYER-BERNARD (MIGADO)
Matthieu CHANSEAU (ONEMA)
Aline CHAUMEL (SMEAG)
Didier GRANDPRE (SGAR Aquitaine)
Alice LAHARANNE (FDAAPPMA33)
Pascal OSSELIN (EDF)
M. TRELY (pêcheurs amateurs engins)
Mme RABIC (CRPMEM)
Nathalie VILLAREAL (PNR Landes de Gascogne)

En annexe :

- *Tableau des actions anguilles 2014 et 2015»*
- *Plan de financement des actions anguilles 2014 et 2015*
- *Présentations faites en séance*

Bilan des actions anguilles 2014 et 2015

- Cf. présentations ci-jointes

Le **bilan des actions portées par MIGADO** sont présentées, ainsi que les perspectives des actions 2015.

Les premiers résultats de **l'analyse croisée des migrations et marquage-recapture des anguilles et des facteurs environnementaux** (Température, débit, lune...) sur les sites de **Tuilières et Golfech** sont présentés. Ces analyses vont se poursuivre laissant apparaître des premières pistes intéressantes. Les analyses sont partagées avec EDF, et pourront être traitées de la même façon avec les migrations des autres espèces, afin d'optimiser la gestion des cours d'eau avec les espèces, à plus long terme.

Un point particulier est fait sur les suivis de la **station de Monfourat**. Des problèmes techniques dépendants du propriétaire (bien que spécifié dans son arrêté préfectoral d'autorisation de turbiner et dans un PV réalisé par la DDTM en 2010) ne permettent pas de faire un suivi complet de la station video et régulier de la passe à anguilles.

Le suivi de cette station a deux objectifs :

- La Dronne est un site index, ce qui implique d'avoir des données sur les entrées et sorties d'anguilles, afin d'extrapoler les données en capacité de production d'anguilles argentées des bassins versants français.
- La station de contrôle est une station identifiée dans le PLAGEPOMI, afin d'avoir un indicateur de colonisation (objectif qualitatif) sur un axe à enjeu migrateurs.

Les suivis en 2015 seront allégés (en terme financier), plus de participation d'un prestataire extérieur en appui. MIGADO a modifié la passe à anguilles et l'a fini à ses frais, à acheter une pompe pour permettre le bon fonctionnement de la passe. Pour des problèmes électriques et de vol sur le site, les suivis n'ont pu se réaliser en 2014.

Les partenaires financiers se demandent pourquoi poursuivre ces suivis s'ils ne sont pas réalisables dans de bonnes conditions.

Il est décidé de poursuivre les suivis en 2015, et fin 2015, refaire un bilan de l'année, afin de décider si un suivi anguille est maintenu sur ce site.

MIGADO demande l'appui des partenaires techniques, financiers et institutionnel pour relancer la Police de l'Eau afin que les obligations réglementaires du propriétaire soient appliquées, ce qui actuellement empêche la bonne réalisation des suivis (protection du site avec une clôture, rehausse de la vantelle amont de la passe à anguilles).

Au niveau des nouvelles actions proposées :

- MIGADO propose de travailler sur les zones de marais aval, afin de définir les conditions optimales de gestion de marais pour favoriser la dévalaison de l'anguille (vannes souvent fermée une grande partie de l'année ne provoquant pas de chasse qui pourraient favoriser la dévalaison). Avant de mettre en place des actions techniques pour valider le fonctionnement de la dévalaison, un travail sera fait en groupe restreint, puis avec les gestionnaires pour travailler sur la qualité et la gestion des marais.
- Les suivis portes à flot seront utilisés en partie, avec un protocole adapté comme indicateur qualitatif du flux entrant de civelles, afin de suivre l'évolution du flux en dehors des périodes de pêche professionnelle.
La DREAL Aquitaine explique qu'un protocole a été élaboré et est en cours de discussion au niveau national de pêches expérimentales effectuées par les pêcheurs pro en collaboration avec Irstea, qui pourraient éventuellement être un complément à ces suivis.
Réflexions au niveau national du protocole défini avec pêcheurs pro.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne s'interroge sur le réseau de caractérisation de la population d'anguilles, demandée au niveau national, mais pas vraiment utilisable au niveau local.

Au niveau des financements du programme :

- CG33 => reste sur le même montant de participation ,sous réserve d'accord des élus en commission de début d'année (11 500€)
- CG47 => même montant de participation, sous réserve de validation par les élus (5 000€).
- Agence de l'eau : entre 50 et 60% de financement selon l'action considérée.
- Région Aquitaine => participation identique de 10% pour les actions MIGADO pour le réseau anguille
- Fond FEDER : gérés par les Régions (Aquitaine et Midi-Pyrénées). Au niveau de la Région Aquitaine, pour le moment la démarche en est aux discussions sur les différentes thématiques prioritaires pouvant être financées. Le volet migrateur sera intégré dans le volet continuité

écologique (qui pourra inclure du rétablissement de la libre circulation, animation, repeuplement...). Ces points concernent les propositions de la Région Aquitaine, en attente des retours de l'Europe. Au niveau des budgets alloués aux programmes, les informations devraient être disponibles courant novembre. Les dépôts de dossiers ne sont pas encore organisés, et aucune info n'est disponible. Fin 2014 les services instructeurs devraient être opérationnels, et les info transmises aux maîtres d'ouvrage concernés.

Au niveau de la Région Midi-Pyrénées qui gère les FEDER (Inter-regional via le Plan Garonne) en partenariat avec la DREAL MP, les premiers retours ne sont pas très encourageants. Pour le moment, il n'y a pas d'information sur les fonds alloués.

2 problèmes apparaissent : la recevabilité des projets par rapport aux thèmes et le blocage des fonds nécessaires aux actions migrateurs.

L'Agence de l'Eau précise qu'elle souhaite développer une convention multi-partenariale sur plusieurs années, affichant les coûts sur plusieurs années. Les Régions et Conseils Généraux, ne peuvent pas travailler sur plusieurs années, donc ne pourront pas s'engager car vote annuel des budgets.

Se renseigner pour faire des demandes au FEAMP.

Actions FDAAPMA33 :

Le suivi du Pas du Bouc sera complété par la mise en place de pièges passifs entre le Pas du Bouc et Langouarde, pour comprendre le devenir des individus ayant franchi Pas du Bouc, et parce que suivant les débits comme cette année, l'ouvrage du Pas du Bouc a été effacé une partie de l'année, et le comptage n'est pas exhaustif. Coût du programme environ 70 000€, suivi sur 6 mois.

Le CG Gironde, la DREAL Aquitaine s'interroge sur le montant de cette action. Des précisions seront demandées à la FDAAPMA33 qui était excusée lors de cette réunion.

Actions AADPPEDG :

Les informations concernant les actions et le coût de l'action devront être apportées après cette réunion.

La Région Aquitaine participera à hauteur de 20% à cette action.

Actions EPIDOR :

Suivi de la Rivière Index sur la Dronne (cf. présentation ci-jointe), à partir du suivi de 3 pêcheries.

3 saisons ont déjà eu lieu, la 4^e va commencer, sans réponse du Feder. Le dossier a été déposé en début d'année, mais aucune réponse. Si réponse négative, les suivis vont s'arrêter en cours. La DREAL Aquitaine n'a pas eu d'avis technique à donner à ce dossier. Il est toujours en instruction par la Préfecture Dordogne.

2 opérateurs (15 000€ par prestataire), coût global de l'opération 65 000€ (50% AEAG, 30% Feder, 20% auto-financement).

En France il existe le DCF (suivi biologique de toutes les espèces exploitées, avec une procédure d'échantillonnage adaptée), mais aucun suivi pour l'anguille n'existe. Lors d'une réunion nationale sur les Rivières index, l'ONEMA a proposé d'utiliser les rivières index comme suivi pour la population d'anguilles, pour suivre la qualité des individus. Si cela est validé, il pourra y avoir un financement de 70% de ces suivis par des financements européens. La décision n'est pas encore prise (Direction des pêches). Tous les sites index français, ont des soucis de financement.

En parallèle au suivi des rivières index sur la Dronne, le **Pôle éco-hydraulique** travaille sur un modèle du comportement de dévalaison et sur les règles de passage dans les turbines/ passage ouvrage au moment des crues. Cela a déjà été réalisé sur le Gave de Pau, et le même travail est suivi sur la Dronne pour comparer avec un cours d'eau différent. Cela permettra également de transmettre aux prestataires et maître d'ouvrage travaillant sur les pêcheries, quelle part de la population dévalante est capturée. Lors du prochain GT Anguille, le Pôle éco-hydraulique pourra présenter ces résultats.

Actions Cellule migrateurs (EptB charente, Groupement des Federations de pêche de Poitou-Charente, CREA).

Cf. présentation pour résultat des actions 2014.

Au niveau de nouvelles actions : une action est prévue pour évaluer l'échappement des civelles dans les marais de la Seudre (pour mieux comprendre la différence entre la pêcherie aval de la Seudre et le suivi de la passe de Saujon).

2 scénarii de financement : 60% AEAG, 40% Feder ; ou 40% AEAG, 40% FEDER et autofinancement de 20%

La part d'autofinancement qui est revenu à l'Eptb Charente est trop importante, la Cellule Migrateurs continuera à développer ses actions jusqu'à fin 2015, puis une question de fond se posera pour savoir si la Cellule Migrateurs continuera à exister.

Les actions anguilles Charente représentent un budget d'environ 85 000€ en 2013 ; 95 000€ en 2014. La station de Crouin, multi-espèce représente un budget d'environ 34 000€.

Le suivi de la passe de Saujon coutait 37 000€ en 2013. Pas de coût transmis depuis.

Actions Irstea

- Thèse impact génétique sur l'anguille des obstacles à la migration : deux points d'observation : le canal des Etangs et la Jalle du Breuil en 2013. En 2014, travail sur individus en pied d'obstacles en migration, et prélèvement d'individus lors des pêches électriques MIGADO sur des stations de pêche + Golfech.
- Travail de synthèse sur la gestion des ouvrages à marée.
- Modèle EDA/ modèle TABASCO : travail sur la dévalaison, en relation également avec la Dronne.
- Lien contaminants sédiment et survie des jeunes stades.
- Suivis historiques des populations avec pêcheurs volontaires.
- Pour l'ONEMA, développement d'un indicateur de gestion des poissons migrateurs.

Transfert des civelles :

Une présentation sera faite lors du prochain GT anguilles des résultats des suivis des opérations de transfert.

Un groupe restreint pour définir les sites de transfert s'est réuni en avril 2014, et doit se réunir de nouveau en octobre pour retravailler les sites Charente.

Informations générales :

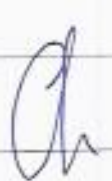
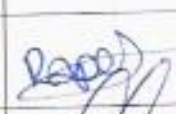
- Les lettres d'information anguilles continuent à être éditées annuellement sur différents thèmes.
- Le **COGEPOMI ayant validé les mesures PLAGEPOMI le 4 septembre 2014**, il est décidé de travailler en groupe technique anguilles pour **décliner sous forme d'actions les mesures PLAGEPOMI** et les intégrer ensuite aux différents groupes Garonne, Dordogne, Charente.

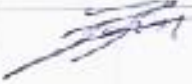
LISTE DES PARTICIPANTS

Réunion Groupe Technique Anguille du COGEPOMI Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

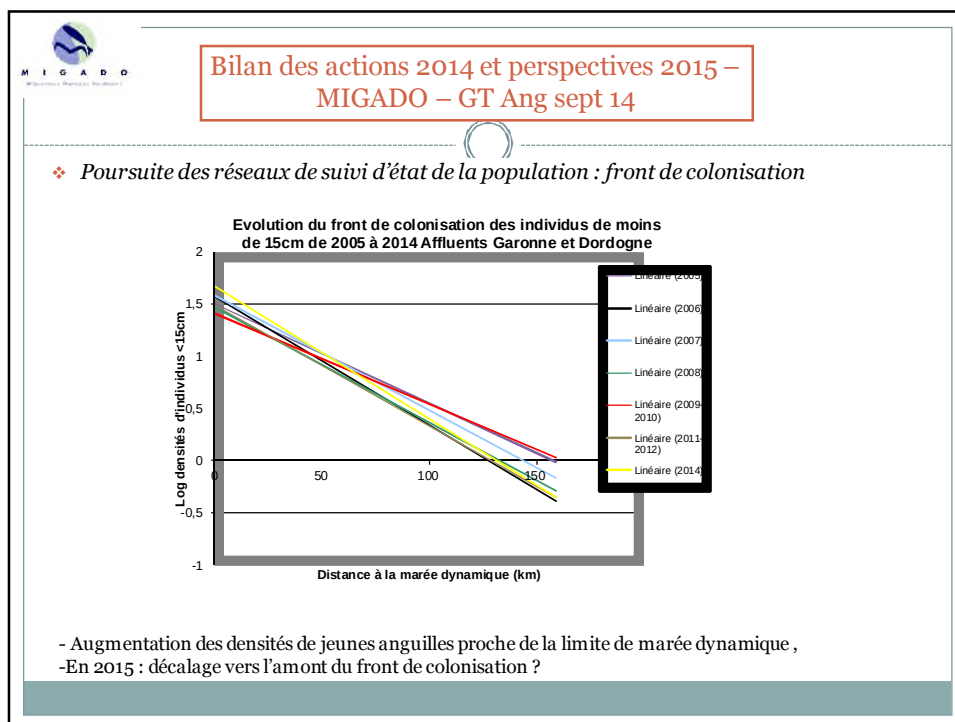
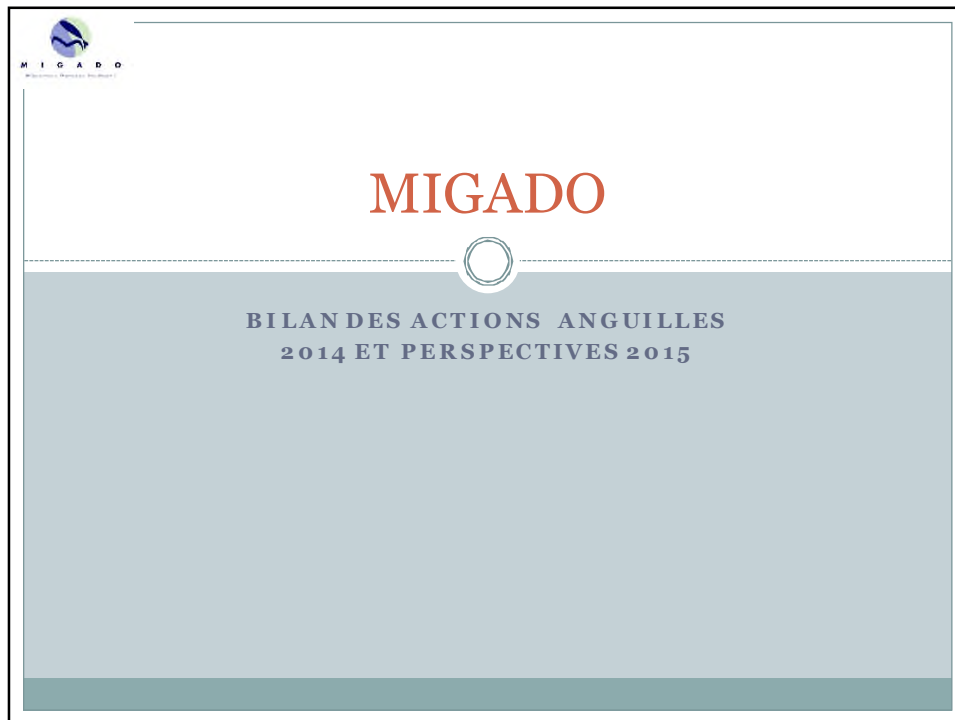
Réunion financeurs

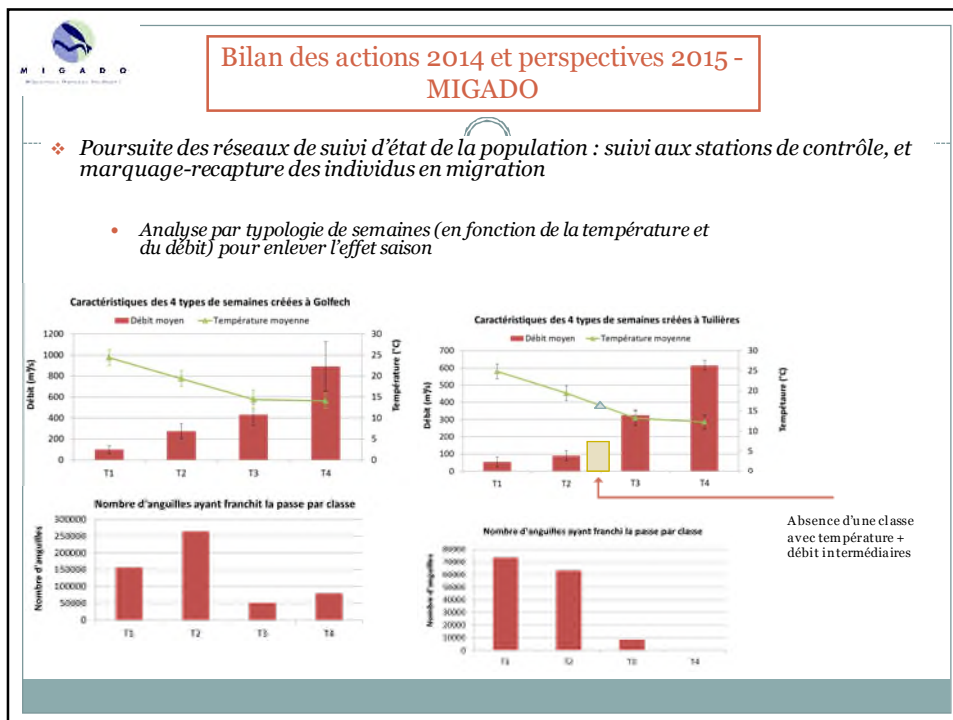
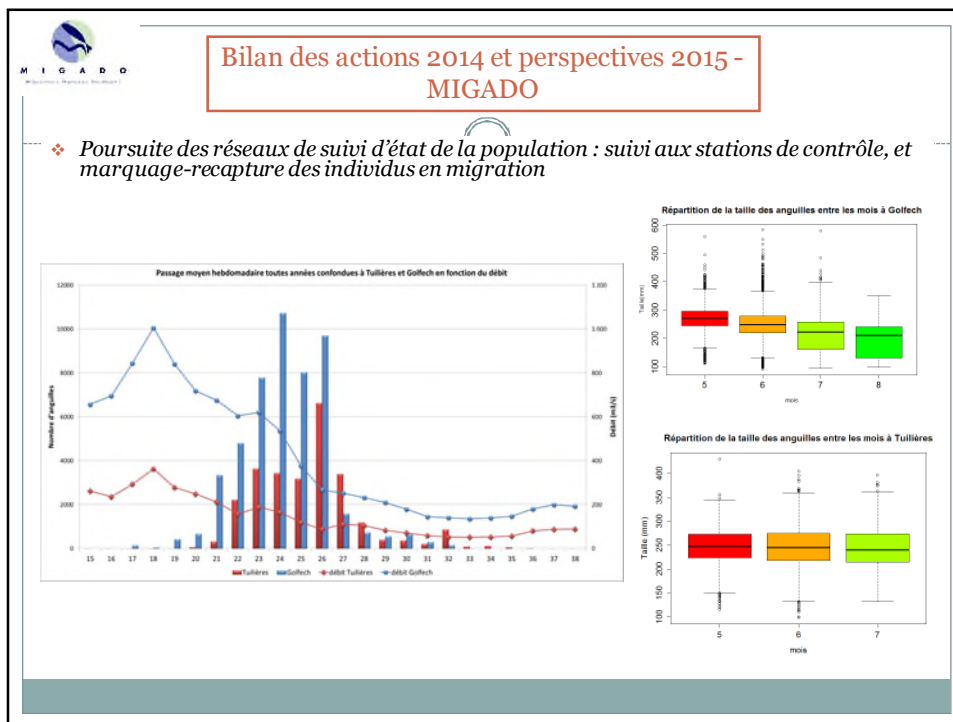
17 septembre 2014 – Irstea
50 avenue de Verdun - Cestas

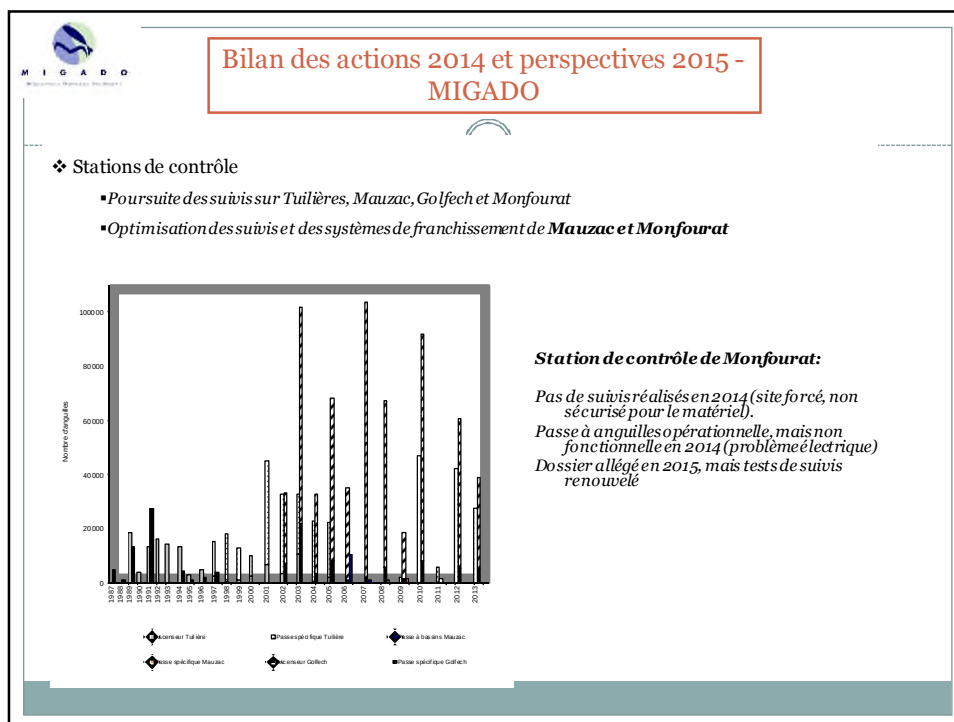
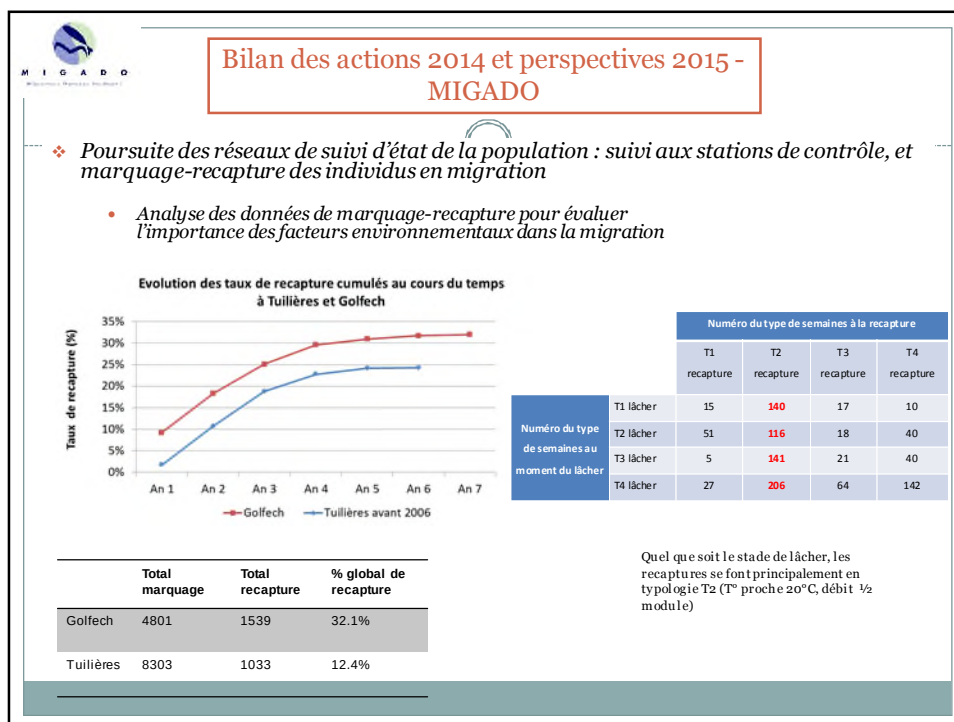
	Organisation	e-mail	Signature
Gilles ADAM	DREAL Aquitaine	gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr	
Sylvie BOYER-BERNARD	Ass MIGADO	Boyer.migado@wanadoo.fr	excusée
Sylvain BROGNIEZ	Conseil Général Gironde	s.brogniez@cg33.fr	
Matthieu CHANSEAU	ONEMA	Matthieu.chanseau@onema.fr	Excusé
Aline CHAUMEL	SMEAG / Animatrice Groupe Garonne	aline.chaumel@eptb-garonne.fr	
Frédéric DOUCET	Conseil Général Lot et Garonne	FrDoucet@CG47.fr	
Didier GRANDPRE	SGAR Aquitaine	didier.grandpre@aquitaine.pref.gouv.fr	
Alice LAHARANNE	F.D.A.A.P.P.M.A. de la Gironde	a.laharanne@federation-peche-gironde.fr	Excusé
Vanessa LAURONCE	Ass. MIGADO / Animatrice	lauronce.migado@wanadoo.fr	
Eric LAVIE	Région Aquitaine	eric.lavie@aquitaine.fr	
Pascal OSSELIN	EDF	pascal.osselin@edf.fr	
Audrey POSTIC-PUIVIF	Institution du Fleuve Charente	audrey.postic-puivif@fleuve-charente.fr	
Mme RABIC	CRPM	j.rabic@orange.fr	Excusée
Emilie RAPET	AADPPEDG	aadpped33@gmail.com	
Christian RIGAUD	Irstea	christian.rigaud@irstea.fr	
Dominique TESSEYRE	Agence de l'Eau Adour Garonne	tesseyre@eau-adour-garonne.fr	
M. TRELY	AADPAEFG	marc.trely@laposte.net	

Pascal VERDEYROUX	EPIDOR / Animateur Groupe Dordogne	p.verdevroux@eptb-dordogne.fr	
Nathalie VILLAREAL	Parc Naturel des Landes de Gascogne	n.maumy@parc-landes-de-gascogne.fr	

Code action PLAGEPOMI ou PGA	Bassin concerné	Actions développées en relation avec la restauration de l'anguille	sous-actions	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux associés	Dpts concernés	2014			2015		
							Période	Budget global de l'action	Financement envisagés	Période	Budget global de l'action	Financement envisagés
LC03 SB04 SB01 SH04	Gironde Garonne Dordogne	Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin Garonne Dordogne	- suivi du front de colonisation - suivi des rythmes de franchissement des anguilles au niveau de Tulières, Golfech - optimisation de la gestion des ouvrages de protection à la mer - développement d'un protocole enquêtes pêches à la ligne (3 départements + nouveaux) - mise en place d'un indicateur du flux entrant de civelles - optimisation de la dévalaison des anguilles argentées dans les marais de l'Estuaire - évaluation de l'impact des ouvrages à la migration sur la population	MIGADO	- FDAAPPMA - Syndicats de bassin versant - Irstea	33, 47, 24, (82, 32)	Janv-déc 2014	71 611 €	- AEAG, Europe (FEDER), CG47, CG33	Janv-déc 2015	88 865 €	- AEAG, Europe (FEDER), CG47, CG33
AN01	Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre	Coordination des actions et réflexion pour la sauvegarde de l'anguille s sur le territoire COGEPOMI	- Organisation des réunions du GT Ang COGEPOMI - Suivi de la mise en place des mesures prévues dans le cadre du PLAGEPOMI - Suivi des mesures proposées et développées dans le cadre du plan de gestion national - Assurer la cohérence des actions dans le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre, transfert de connaissances et méthodologies avec les techniciens rivières, fédérations de pêche et acteurs locaux.	MIGADO	tous les partenaires du territoire COGEPOMI	tous les départements du territoire COGPEOMI	Janv-déc 2014	18 258 €	- AEAG, Europe (FEDER)	Janv-déc 2015	22 048 €	- AEAG, Europe (FEDER)
plan de gestion national Anguilles	Gironde Garonne Dordogne Leyre	Réseau de caractérisation de la population d'anguilles dans le bassin Gironde Garonne Dordogne et Leyre	- Réseau de pêches électriques sur le bassin Gironde Garonne Dordogne - Réseau de pêches électriques sur le bassin de la Leyre	MIGADO	- FDAAPPMA 33 - Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne - Syndicat et techniciens de bassin versant	Tous les départements des bassins versants concernés	Janv-déc 2014	35 358 €	- AEAG, Europe (FEDER) , Région Aquitaine	Janv-déc 2015	38 672 €	- AEAG, Europe (FEDER) , Région Aquitaine
SB01, SB03	Garonne Dordogne	Suivi au niveau des passes spécifiques et stations de contrôle de Mauzac, Tulières, Golfech, Monfourat		MIGADO	- FDAAPPMA 33, EDF	24, 82	Janv-déc 2014	pris en compte dans le programme général Aquitaine et Midi-Pyrénées	Europe, AEAG, EDF, Région Aquitaine, CG 33, CG24	Janv-déc 2015	pris en compte dans le programme général Aquitaine et Midi-Pyrénées	Europe, AEAG, EDF, Région Aquitaine, CG 33, CG24
SB04 CS03 SH03 AN01 LC04 SH01	Charente	Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin Charente	- analyse données du réseau d'inventaire "jeunes anguilles" + pêches en 2013 - collecte et analyse des données "civelles" avec les pêcheurs professionnels maritimes (+ Seudre) - appui technique sur aménagements des ouvrages de la ZAP - appui technique sur l'anguille, transfert de connaissances et méthodologie - mise en place d'un tableau de bord - communication via outils et réunion d'information	EPTB Charente	- FDAAPPMA 16, 17 et 86 - association des amateurs aux engins - CREAA - CRPMEM PC - CLPM Marennes - DRAM PC - Groupement Régional des Fd de Pêche - ONEMA	16, 17, 79, 86	Janv-déc 2014	84 987 €	Europe (FEAMP), AEAG, Eptb Charente, Groupement Régional des FD de Pêche	Janv-déc 2015	95 984 €	Europe (FEAMP), AEAG, Eptb Charente, Groupement Régional des FD de Pêche
SB04 CS03 AN01 LC04 SH01	Seudre	Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin Charente	- analyse des données du réseau d'inventaire "jeunes anguilles" + pêches en 2013 - appui technique Fossés à poissons Seudre - appui technique sur aménagements des ouvrages de la ZAP - appui technique sur l'anguille, transfert de connaissances et méthodologie - mise en place d'un tableau de bord - communication via outils et réunion d'information	EPTB Charente	- Groupement Régional des Fd de Pêche - FDAAPPMA 17 - CREAA - CRPMEM PC - CLPM Marennes - DRAM PC - AAPPMA Seudre-Atlantique - ONEMA - CDC Marennes Ol.	17	Janv-déc 2014		Europe (FEAMP), AEAG, Eptb Charente, Groupement Régional des FD de Pêche	Janv-déc 2015		Europe (FEAMP), AEAG, Eptb Charente, Groupement Régional des FD de Pêche
SB02 SB03	Charente	Suivi de la station de comptage de Crouin		EPTB Charente	- Groupement Régional des Fd de Pêche - CREAA	16	Janv-déc 2014	33 972 €	Europe (FEAMP), AEAG, Eptb Charente, Groupement Régional des FD de Pêche	Janv-déc 2015	34 584 €	Europe (FEAMP), AEAG, Eptb Charente, Groupement Régional des FD de Pêche
SB03	Seudre	Suivi de la passe à civelles de Saujon		FDAAPPMA 17		17	février - juillet 2014			février - juillet 2015		
SH02	Garonne Dordogne	Suivi des captures de la pêche professionnelle	- carnet spécifique civelles - suivi captures anguilles jaunes	AADPPEDG		33	Jan. Dec. 2014			Jan. Dec. 2015		
SB04 - LC05 - LC07	Lacs Médocains	Suivi de la passe du Pas du Bouc et de la colonisation des Lacs Médocains	- suivi du front de colonisation sur le BV des lacs Médocains -évaluation de la franchissabilité des obstacles sur le canal des étangs et possibilités d'amélioration de ces passes	FDAAPPMA 33	Irstea, GHAAPPE	33	Jan. Dec. 2014	69 703 €	Aeag, CG33 FNPF , FDAAPPMA33	Jan. Dec. 2015	70 000 €	Europe (Feder), Aeag, FNPF, FDAAPPMA33
plan de gestion national Anguilles	Dronne échelle nationale	Rivières index	La Dronne, Rivière index anguille	EPIDOR, avec assistance technique et scientifique de l'ONEMA	- ONEMA (pôle échohydraulique) - Communauté de Commune Tude et Dronne - SIAH Tude Dronne - SYMAGE Dronne	24, 33, 16	sept 14-août 15	65 000 €	AEAG (50% OK), FEDER (30% pas encore sûr), autofinancement EPIDOR (20%)	sept 15-août 16	environ 65 000 €	AEAG, FEDER, autofinancement EPIDOR
plan de gestion national Anguilles	GGD	Etude du stock en milieu profond	Analyse des données de marquages recaptures en milieu profond sur le système fluvio-estuarien Garonne Dordogne	AADPPEDG, IMA, MIGADO, CRPMEM, Irstea		24, 33, 47	2014	?	?	2015		
plan de gestion national Anguilles	Gironde	Repeuplement	Transfert de 330kg de civelles sur le lac de Lacanau	CRPMEM Aquitaine	AADPPED33/IMA/DREAL/MIGADO/FD APPMA33/ONEMA/GDSAA	33						
plan de gestion national Anguilles	Charente	Repeuplement	Transfert de 233kg de civelles sur la Boutonne	CRPMEM Poitou- Charentes	CREAA + ?	17						
plan de gestion national Anguilles	Garonne	Ouvrages de la zone d'actions prioritaires	montaison Golfech : suivi de l'impact éventuel de la 2ème entrée de l'ascenseur sur la passe à anguilles	EDF	SMEAG, ONEMA, MIGADO	82						
plan de gestion national Anguilles	Garonne	Ouvrages de la zone d'actions prioritaires	- évaluation de la répartition des anguilles au niveau de Golfech lors de la dévalaison	EDF	ECOGEA, MIGADO, pêcheurs professionnels	82				Jan. Dec. 2015		
plan de gestion national Anguilles	Dordogne	Ouvrages de la zone d'actions prioritaires	dévalaison Tulières : suivi de la dévalaison (pêcherie et étude comportementale par radiopistage) pour élaborer un modèle prédictif de la dévalaison	EDF	Pêcheurs professionnels, ECOGEA, MIGADO	24						
Etude locale	GGD et Charente- Seudre	Colonisation	Indices de colonisation des axes fluviaux basés sur les petits individus (< 30 cm) . Suite de l'analyse sur axes aménagés (comparaison avec phénomènes sur axes libres)		MIGADO, Cellule migrants, Irstea		2014					
		Colonisation	Impact de la prédation (perches, écrevisses) en lien avec la phase d'attente et de franchissement des ouvrages (Pas du Bouc, Saujon)	Pôle échohydraulique (Onema-Irstea-INP)	Fédération 33 et 17		2013-2015					
Etude locale	Lacanau- Arcachon/ Marais poitevin/ Seudre	Colonisation	Atelier "Anguille et ouvrages à marée" au sein du Grisam. Valorisation des observations et essais réalisés au niveau national, notamment en Charente et Gironde	Grisam - Pôle échohydraulique (Onema- Irstea-INP)	Fédérations de Pêche, Migado, Cellule Migrants Charente-Seudre							
Thèse		Colonisation	Impact sélectif des obstacles à la montaison chez l'anguille européenne. Approche en milieu naturel et compléments en structures expérimentales	Irstea	Fédération, Migado, EDF		2013-2015		Thèse Hynes (EDF-Irstea)			
Etude locale	GGD	Jaune	Marquage-recapture en milieu estuarien et fluvial. Appui à l'analyse des données collectées		Association de pêcheurs pros, Migado, EDF, Irstea		recherche de financement					
Etude locale	GGD et Saint- Laurent	Argentée	Lien entre Qualité des géniteurs et niveau de contamination. Approche sur les bassins de Gironde et du Saint Laurent	Irstea	Université Bordeaux , Muséum, Université Laval (Québec)		2012-2014		ANR + Soutien interrégional+Partenariat Québec			
Etude locale	GGD	Tous stades en estuaire	Suivis réguliers (campagnes EDF, campagnes sturio, campagnes DCE) dans l'estuaire Gironde	Irstea			série chronologique depuis fin 70's		EDF-Régions Aquitaine et Poitou- Charentes			
Etude nationale / locale	GGD	Rivières index	participation au suivi sur la Dronne, Rivières index par des suivis en radiotélémétrie d'anguilles marquées	Irstea	EPIDOR							
Etude nationale	Approche théorique (niveau d'un BV et niveau national)	Jaune et argentée	Modèle pour évaluer le flux d'argentées à partir des indicateurs de stock en place et des pressions inventoriées	Irstea	Onema - Inst. Vilaine		poursuite en 2014		Onema			
Etude locale	GGD	tout stade	Suivis réguliers sur l'estuaire, réseau des captures professionnels par métier et par zone sur la base d'une participation volontaire d'une quarantaine de fournisseurs de données.	Irstea	pêcheurs professionnels							
Etude locale	Charente-Seudre	Colonisation	Expérimentations sur les sites de Biard et Charras dans l'estuaire de la Charente (aménagements pour le franchissement de la civelles)	Pôle échohydraulique (Onema-Irstea-INP)	CG17, EPTB Charente, GRPC, CREAA, UNIMA,	17	poursuite en 2014 ?					







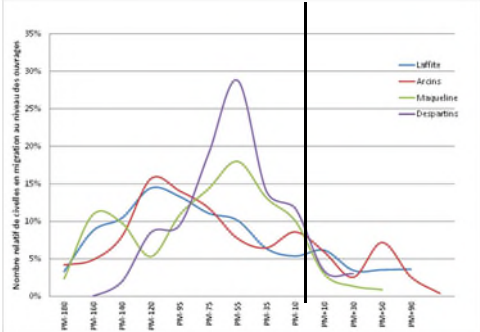
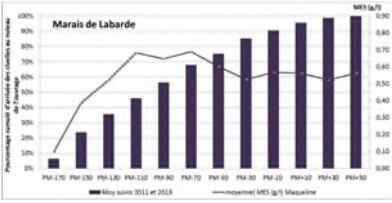
Bilan des actions 2014 et perspectives 2015 - MIGADO

- ❖ Poursuite analyses **données pêches à la ligne** : travail développé dans 4 départements : Gironde, Lot et Garonne, Dordogne et Tarn et Garonne
 - ❖ En collaboration avec les FDAAPPMA du bassin
 - ❖ gradient de captures moyennes et de taille des anguilles capturées de l'aval vers l'amont du bassin
 - ❖ Données utilisées dans le rapportage du Plan, cité en comité national anguilles.
 - ❖ Poursuite des enquêtes afin d'avoir un taux de retour suffisant pour l'analyse par département
 - ❖ Premières estimations de captures réalisées (taux de retour statistiquement suffisant).

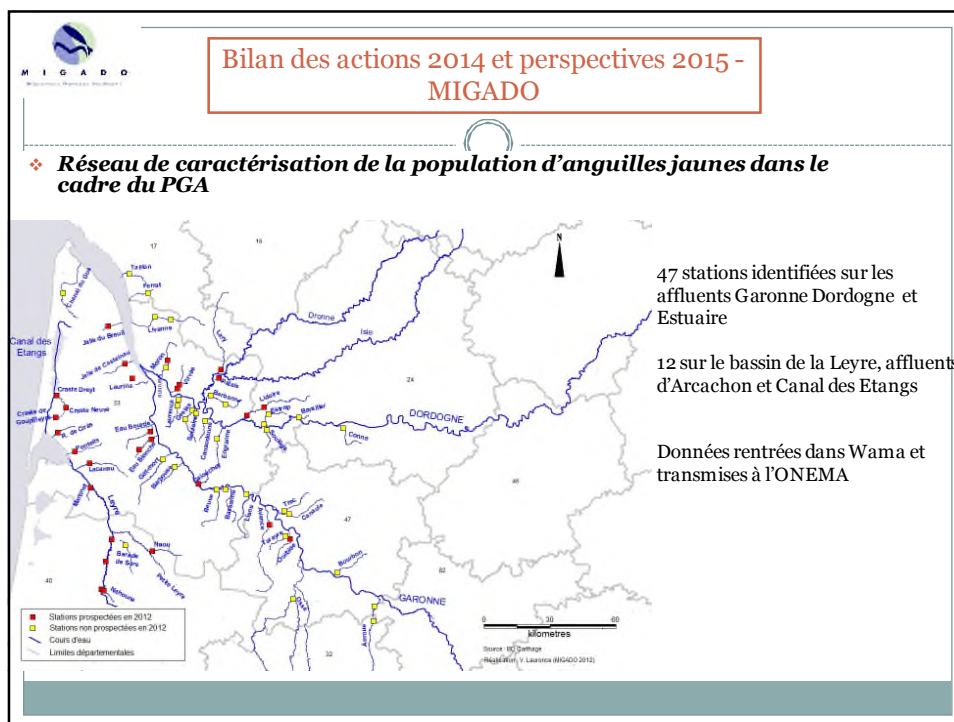
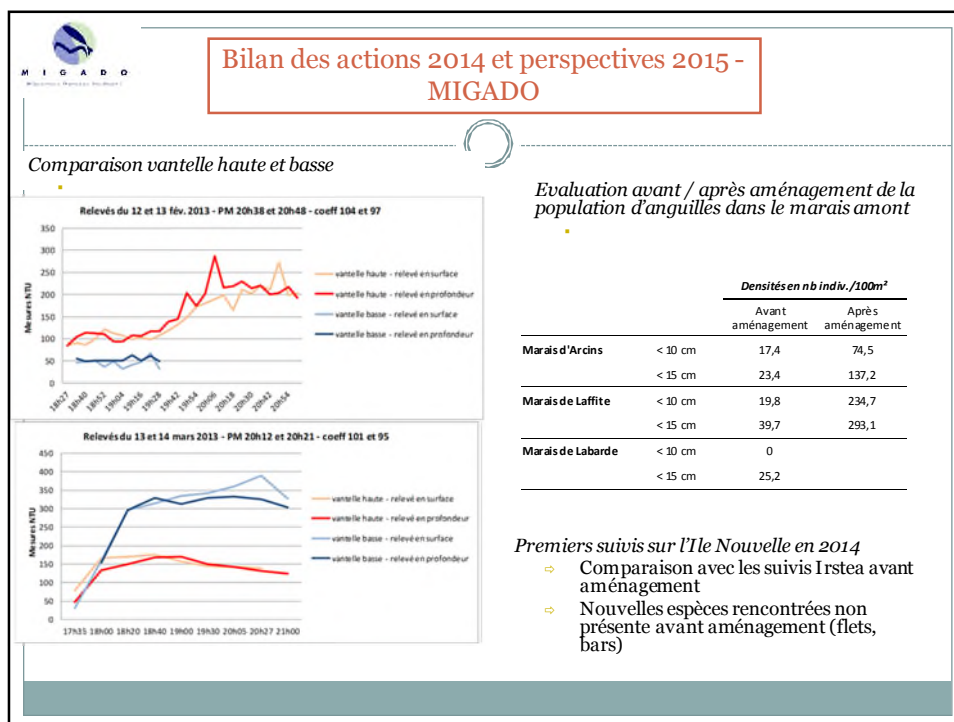
		Gironde	Lot et Garonne	Dordogne
Ensemble des cartes complètes	Nombre d'anguilles conservées	31 240	23 522	27 221
	Poids estimé (Kg)	5 664	8 512	7 848
Hypothèse des pêcheurs occasionnels (50%)	Nombre d'anguilles conservées	15 620	11 761	13 611
	Poids estimé (Kg)	2 832	4 256	3 924

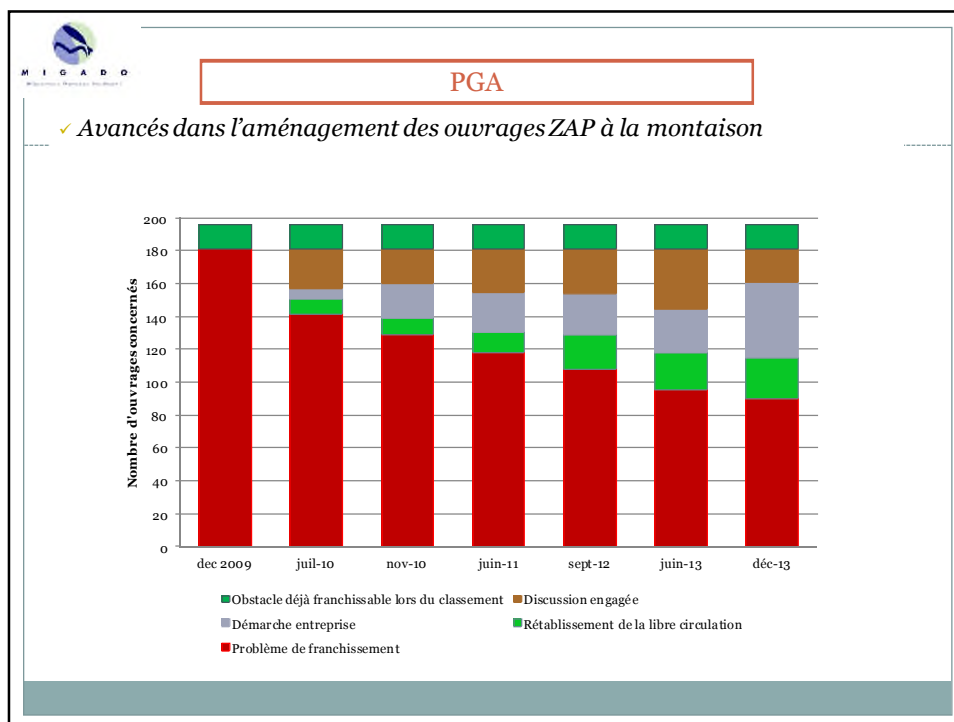
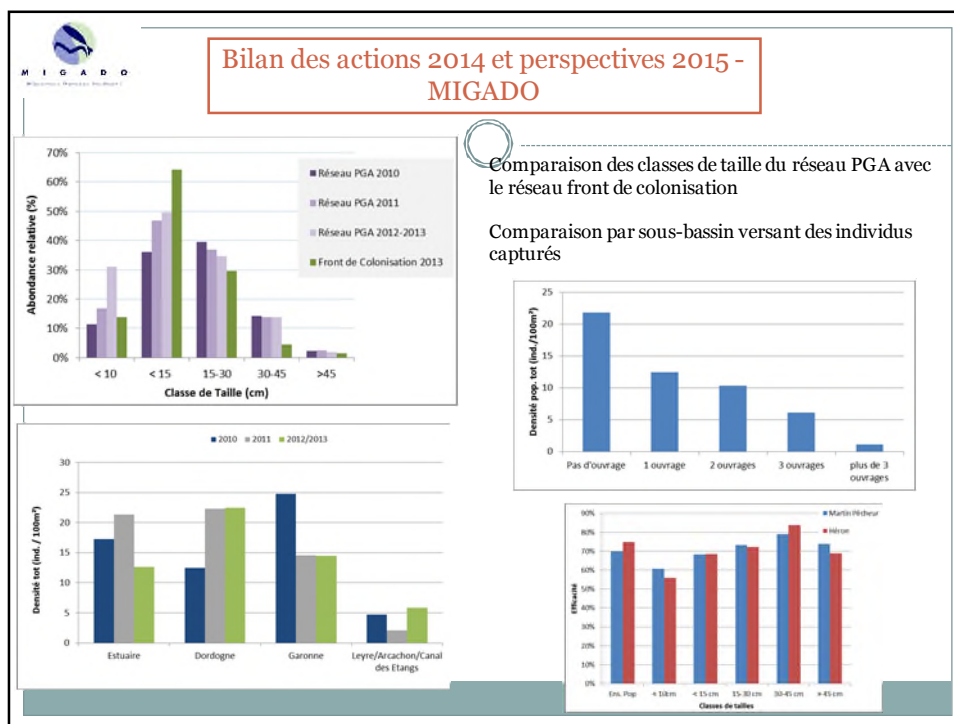
Bilan des actions 2014 et perspectives 2015 - MIGADO

- ❖ **Ouvrages de protection à la mer**
 - Suivis de l'efficacité de la gestion ou aménagement des ouvrages de protection à la mer sur 5 sites en 2014
 - Mise en évidence des **avantages-inconvénients** des différents systèmes testés depuis 2009 (cales, raidisseur, vantelle basse, vantelle haute, vanne télescopique)
 - Début de comparaison **vantelle basse** / **vantelle haute** en 2014, poursuite en 2015 suite à des travaux engagés par le Syndicat

Rythmes d'arrivée des MES







Nouvelles actions développées en 2015 -
MIGADO



Nouvelles mesures dans le cadre du PLAGEPOMI 2015-2019

- Indicateur du flux entrant de civelles dans l'Estuaire de la Gironde

Utilisation des suivis des ouvrages à la mer, et adaptation des suivis pour avoir un indicateur qualitatif du flux entrant de civelles dans l'Estuaire hors période de pêche professionnelle

- Evaluation de la capacité de dévalaison des anguilles argentées dans les zones de marais aménagées pour la montaison, et adaptation si nécessaire de la gestion du milieu

Expertise sur la gestion des marais mise en place, et sur les sites nécessaires, pêche aux verveux pour évaluer les capacités de dévalaison.
Définition avec les partenaires techniques, scientifiques des critères à prendre en compte pour définir la qualité et capacité d'accueil d'un marais, travail avec les gestionnaires pour optimiser la gestion pour les anguilles.





Les données figurant dans ce document ne pourront être exploitées de quelque manière que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de MI.GA.DO. et de ses partenaires financiers.